

Afriqu**Environnement** Plus

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

CMAE



LES MINISTRES AFRICAINS FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



9^{ème} Édition Forum Régional Côtier et Marin en Afrique de l'Ouest

CONAKRY, GUINÉE
23 au 26 Octobre 2017

« Investissons dans la résilience côtière pour un avenir prospère en Afrique de l'Ouest »



Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Coordonnatrice déléguée
Marie Tamoifo

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication
MBAZOA BOULI Marie Madeleine

Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
SAMA Shamelie
Eddy DJUIMOU
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
BALOU Louise
Vanissa

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun
Adrienne ONGONO
Winnie KITIO

Représentante RDC
Eugenie BIUMA

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
Trésor Ngandu Kabeya
tresorng7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA
Dieudonné KAMGUIE

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

Interview



Interview
Mr Erick SOLHEIM,
Sous Secrétaire
Général des Nations
Unies, et Directeur
Exécutif de ONU
Environnement

10



Interview
Dr. Juliette BIAO
KOUDEOUKPO,
Directrice Bureau
Afrique de
l'Organisation des
Nations Unies pour
l'Environnement
(ONU-Environnement)

17



Interview
Mme Patricia
ESPINOSA, Secrétaire
Exécutive de la
Convention Cadre des
Nations Unies sur le
Changement Climatique
(CNUCC)

30



Interview
Mme Meseret
TEKLEMARIAM
ZEMEDKUN,
Directrice du bureau
Afrique du programme
Energie, auprès bureau
Afrique de ONU
Environnement

30



Interview
Mr Augustine B.
NJAMNSHI, vice président
de l'Alliance Panafricaine
pour la Justice Climatique
(PACJA)

34



Interview
S.E Josefa Leonel
CORREIA SACKO,
Commissaire de
l'Economie Rurale
et Agriculture à la
Commission de l'Union
Africaine

39

05 **Edito**
Des solutions environnementales novatrices,
un autre combat !

06 **16^{ème} SESSION DE LA CMAE :**
UN NOUVEL INSTRUMENT STRATEGIQUE
A ETE ADOPTE

12 **CEEAC**
CEEAC et l'ONU-Environnement en synergies
pour la sauvegarde de l'environnement.

14 **L'ONU ENVIRONNEMENT ET LA**
COTE D'IVOIRE SCELLENT PAR UN
ACCORD DE PARTENARIAT

20 **ENVIRONNEMENT**
Un monde d'opportunités à co-construire
- Décryptage d'une actualité en plein
bouleversement

28 **ENERGIE DURABLE**
Les femmes en appellent au pragmatisme
dans la mise en œuvre des décisions

32 **CMAE/Société civile africaine**
n plaident pour la mise en œuvre des
lois existantes sur l'environnement

36 **BRACONNAGE EN AFRIQUE**
CENTRALE
Les ministres s'engagent à la mise en
œuvre des politiques de lutte contre les
maux qui minent l'environnement

42 **CEEAC**
Un appel de mobilisation des
ressources pour la mise en œuvre de la
feuille de route.

46 **IFDD**
Le comité scientifique de la revue
Liaison Énergie-Francophonie (LEF)
planifie sa ligne éditoriale 2017-2019

46 **IFDD**
Le comité scientifique de la revue
Liaison Énergie-Francophonie (LEF)
planifie sa ligne éditoriale 2017-2019



afenvironnementplus@yahoo.fr



WINGS OF AFRICAN ART

Turning a 60-year History of African Inspiration Into Creative Expression



#WAA

www.royalairmaroc.com
www.wingsofafricanart.com

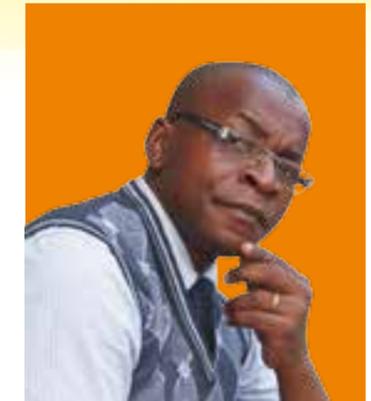
Wings of African Art celebrates Africa's history and culture with 12 African artists competing for a more sustainable Africa through artistic creation.



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

The wings of Morocco

Edito



Des solutions environnementales novatrices, un autre combat !

Conscients de la gravité et des conséquences causées par les changements climatiques et le réchauffement de la planète, les autorités africaines, en particulier, ne cessent de multiplier les efforts pour, d'une part, sensibiliser la communauté internationale sur les risques que court le continent africain. Et d'autre part, de mettre des mécanismes de lutte contre ces changements climatiques. Dans cette dynamique, les ministres africains de l'environnement ont tenu une rencontre à Libreville sous le thème « *Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.* »

La problématique environnementale était au cœur des débats. Les ministres ont pris l'engagement pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre les effets néfastes dus au réchauffement de la planète. Un document a été produit appelé « Déclaration de Libreville » dans lequel plusieurs recommandations ont été énumérées dans l'optique de fournir un cadre concerté et intégré pour s'attaquer de façon cohérente aux interfaces santé et environnement. Aussi, un accent a été mis sur l'importance d'élaborer, avec le concours de la Commission de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires, un document stratégique ayant pour but d'aider les Etats membres à reproduire et transposer à grande échelle des politiques et programmes axés sur l'économie circulaire et l'économie verte en vue de favoriser la croissance d'entreprises durables.

Deux conférences, qui ont regroupé les Ministres en charge de la Protection de la Faune, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Administration du Territoire de la CEEAC, se sont tenues dans la seule volonté d'une part, de lutter contre l'exploitation illicite et illégale des ressources de la faune et de la flore ainsi que des richesses du sol et du sous-sol et, d'autre part, les conflits armés qui menacent la sécurité et la stabilité des Etats, la survie des espèces de la flore et de la faune et les conditions déjà précaires de vie des populations d'un environnement propice sur le continent.

Consciente des effets néfastes des changements climatiques, et du manque des moyens suffisants des pays et institutions, pour lutter contre ces fléaux, l'ONU-environnement a signé des contrats de partenariat avec des pays et institutions pour la mise en œuvre des mécanismes et moyens financiers afin de lutter contre les changements climatiques et autres maux qui minent l'environnement. En ligne de mire, la CEEAC et la Côte d'Ivoire.

La communication étant transversale, les autorités de la CEEAC ont reconnu la pertinence de cet instrument d'où leur engagement de soutenir l'implication des organisations régionales et sous-régionales, parmi lesquelles, le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) ■



Raoul SIEMENI

Sous le Haut Patronage du Président de la République, Chef de l'Etat,
Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**,

Le Ministère de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé
de la Protection et de la Gestion Durable des Ecosystèmes organise avec la
collaboration de l'ONU - Environnement

la **16^{ème}** session de la **Conférence Ministérielle Africaine sur
l'Environnement (CMAE)** du **12 au 16 juin 2017**



16EME SESSION DE LA CMAE :

UN NOUVEL INSTRUMENT STRATEGIQUE A ETE ADOPTE

Tenue à Libreville au Gabon en juin dernier, sous le thème «Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique», la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) a permis aux participants de plancher sur plusieurs thématiques et à en produire une déclaration commune.

Organisés par ONU-Environnement, les travaux de la conférence des ministres africains de l'environnement ont été sanctionnés par des recommandations cochées sur un document appelé « la Déclaration de Libreville ». La Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique est une déclaration politique qui fournit un cadre concerté et intégré pour s'attaquer de façon cohérente aux interfaces santé et environnement.

Dans leur «Déclaration», les ministres africains font état, par ailleurs, de leur conviction que le développement de l'économie verte en Afrique peut contribuer à l'augmentation des revenus, la création d'emplois et de richesses, l'utilisation rationnelle des ressources, l'accroissement de la productivité et à l'amélioration de la santé et de la com-



Photo de famille de quelques officiels à la Conférence

pétitivité, tout en apportant des bienfaits sociaux et en répondant aux préoccupations environnementales.

Ils y soulignent qu'il ne peut y avoir de développement durable sans accès à des moyens de mise en œuvre suffisants, prévisibles et durables, dont le renforcement des capacités, le transfert et le développement de technologie et l'appui financier.

Ils ont mis, en outre, l'accent sur la nécessité pour la CMAE d'élaborer une stratégie et politique pour l'égalité des sexes afin de répondre aux besoins particuliers des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Dans ce cadre, ils exhortent la société civile, les entreprises, les industries et le secteur privé en Afrique à s'engager, individuellement et collectivement, à faire de l'Afrique un continent exempt de la pollution et à jouer un rôle plus proactif dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable.

Avec le concours de la Commission de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires, il a été convenu de l'élaboration d'un document stratégique ayant pour but d'aider les Etats membres à reproduire et transposer à grande échelle des politiques et programmes axés sur l'économie circulaire et l'économie verte en vue de favoriser la croissance d'entreprises durables.

Des nouveaux engagements

A cet effet, ils ont convenu de la tenue de réunions conjointes des ministres africains de l'environnement et de l'énergie pour donner des orientations politiques et stratégiques sur les solutions novatrices en matière d'environnement et d'investissement afin d'accélérer le développement des énergies propres.

Les ministres africains ont également convenu de promouvoir dans leurs pays respectifs des stratégies axées sur l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie bleue et la symbiose industrielle, ces modèles offrant des opportunités de promouvoir la prospérité économique et sociale tout en réduisant les déchets et la pollution.

L'accent a aussi été mis sur l'importance d'élaborer, avec le concours de la Commission de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires, un document stratégique ayant pour but d'aider les Etats membres à reproduire et transposer à grande échelle des politiques et programmes axés sur l'économie circulaire et l'économie verte en vue de favoriser la croissance d'entreprises durables.

Parmi les points saillants de cette Déclaration, l'on peut noter la recommandation des ministres africains qui prient le Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer, en 2018, un forum interministériel de haut

niveau sur l'économie circulaire en vue de promouvoir l'économie verte comme moteur essentiel de la transition économique en Afrique. Ils n'ont pas manqué de se féliciter des orientations en matière d'élaboration de programmes de politique générale proposées pour la septième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'Environnement Mondial, y compris les programmes destinés à lutter contre les principaux facteurs de dégradation de l'environnement.

Dans la déclaration, les ministres font état de leur résolution à prendre des mesures et de créer des conditions favorables, notamment en formulant des politiques nationales de facilitation pour donner des moyens d'action à la jeunesse africaine, afin de concevoir des innovations environnementales et de développer la résilience ainsi que de créer des emplois verts et de la richesse.

La Convention de Stockholm mise en exergue

Les ministres africains encouragent également à la gestion des polluants organiques persistants des pays africains, conformément à la Convention de Stockholm en la matière et demandent au Fonds mondial pour l'environnement de continuer de soutenir ce processus. Par ailleurs, un appel a été lancé à la société civile, aux entreprises, aux industries ainsi qu'au secteur privé en Afrique à s'engager, individuellement et collectivement, à faire de l'Afrique un continent exempt de pollution et à jouer un rôle plus proactif dans la réalisation des Objectifs du développement durable. Car, selon la Déclaration de Libreville, les changements climatiques constituent un problème mondial et que nul ne doit être laissé pour compte, ainsi qu'il a été universellement affirmé à Paris et à Marrakech lorsque l'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

A noter que chaque pays signataire de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement devrait mettre en œuvre des actions conjointes en Santé et Environnement dans le but de protéger la population aux effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine.

A l'issue de cette conférence, ces travaux ont donné l'occasion aux ministres et experts présents de revisiter les grandes décisions prises depuis le rendez-vous du Caire en Egypte en mars 2015 dans le domaine de l'environnement au plan mondial jusqu'à ce jour, de ce fait ils ont



Vue des participants



Passation de témoin entre l'Egypte et le Gabon

salué les actions et les efforts de l'Egypte à la tête de la CMAE durant les deux années passées à la présidence de cette organisation et félicité le Gabon pour la prise du témoin pour les deux années à venir.

Quid sur la conférence des ministres africains de l'environnement

La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a été créée en décembre 1985 dans l'objectif, entre autres, de promouvoir l'harmonisation et la coordination des politiques gouvernementales en Afrique et améliorer la participation de l'Afrique au dialogue global sur le dossier environnemental. ■

Wilgate



Interview

Mr Erick SOLHEIM, Sous Secrétaire Général des Nations Unies, et Directeur Exécutif de ONU Environnement

La conférence des ministres africains de l'environnement tenue à Libreville au Gabon a été l'occasion saisie par AEP pour échanger avec Mr Erick SOLHEIM, Sous Secrétaire Général des Nations Unies, et Directeur Exécutif de ONU Environnement, sur les grandes questions liées à l'actualité environnementale.

Afrique Environnement Plus : Quelles sont vos actions prioritaires pendant votre mandat à la tête de l'Onu Environnement ?

Mr Erick SOLHEIM : Au niveau mondial, positionner les questions environnementales en amont des discussions politiques. Nous avons aussi la lutte contre la pollution, car elle représente un grand défi et le plus grand tueur des humains qui touchent aux aspects de santé. La question des océans avec le lancement de la campagne « clean Seas », qui a pour but de contribuer à réduire les déchets plastiques énormes dans les villes, à travers des campagnes de nettoyages intenses dans ces villes. Un grand axe prioritaire sur la protection de la biodiversité, comme celle des éléphants, lions et autres espèces protégées du continent africain.

Nous travaillons déjà sur la question de la sécurité environnementale en Afrique, dont les causes de dégradation sont issues des conflits et instabilités dans les pays. L'exemple patent, la région du lac Tchad où une grande détérioration des terres qui est visible et Boko



Séance de travail entre le DG AEP et le Directeur ONU-Environnement

Haram qui continue à semer la terreur. Nous revenons de la Somalie, où nous avons rencontré des milliers de réfugiés et déplacés, à cause des inondations, du terrorisme, des guerres. Tout cela montre le lien entre la dégradation de l'environnement et les conflits.

Quel est votre approche Afrique sur les questions de concertations environnementales comme la CMAE, réunis autour des ministres africains ?

L'Afrique, comme les autres continents qui dépendent de ces ressources peuvent toujours mieux faire. Il est connu que des efforts sont réalisés et que c'est une opportunité à saisir pour les pays africains car, pour une fois dans l'histoire, il est prouvé une courbe rapide de développement économique, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Les énergies renouvelables ne coûtent plus aussi chères grâce à l'Inde et à la Chine. Mais l'écotourisme vert est aussi une bonne opportunité pour la création des emplois. Passer au vert pour les pays ne va plus coûter quelque chose d'extra tout comme l'agriculture car la tradition qui voulait que l'on fasse du développement ou de l'environnement est révolue. Quand bien même l'Afrique a besoin d'argent, on peut protéger l'environnement et faire du business.

L'Afrique est à la recherche des financements pour la mise en œuvre de ses projets pour contribuer à lutter contre la pauvreté et l'adaptation aux changements climatiques, etc. Comment l'Onu environnement appréhende ces questions de mobilisation des financements au bénéfice des Etats africains ?

La bonne nouvelle, est que ce soit pour l'atténuation et l'adaptation, le besoin financier n'est plus aussi criard. L'Afrique a besoin de ressources financières, mais pas comme qu'avant. L'Afrique a besoin d'investissements dans le secteur de l'adaptation, mais il est question de savoir comment les Etats vont augmenter les budgets disponibles via la participation des pays au fonds disponible. Il est possible de prendre au fonds vert climat, une minime partie et contribution et se focaliser sur les petites sommes d'argent plutôt que sur les grandes sommes.

Quelle lecture faites-vous de décision du président américain de quitter l'accord de Paris ? Ne pensez-vous

pas que cette annonce puisse plus tard fragiliser les efforts entrepris sur les questions de climat et plus globalement celles de l'environnement ?

Je pense que la décision du président Trump nous pousse à poursuivre la lutte contre les changements climatiques. Ce n'était pas son intention, mais cela nous a aidé à double titre: d'une part, cela a permis à mobiliser et rassembler tous les Etats autour de l'accord, et même la Chine n'allait pas seulement mettre en œuvre cet accord mais qu'elle allait la prioriser. Des voitures électriques vont être montées. Ce qui est intéressant, tous les continents ont réaffirmé leur attachement à l'accord de Paris et se sont sentis liés à nouveau suite à cette déclaration de Trump. Et d'autre part, le président a mobilisé le secteur privé et toutes les grandes entreprises américaines qui, malheureusement ont dit Non à l'idée du Président. L'accord de Paris leur donne des opportunités énormes, parce qu'ils vont faire du smart business vert, et en plus, ils ne le font pas pour le président mais pour les populations américaines. Donc, je pense que sa décision a permis de remobiliser le monde, la société civile et les hommes d'affaires.

Pour conclure, quelle est votre vision sur la société civile africaine qui manque suffisamment de moyens de financement pour les plaidoyers et la mise en œuvre des projets visant à aider les femmes et les jeunes dans la lutte contre la pauvreté ?

La priorité, ce sont les emplois. L'Afrique a plus d'un millions de personnes qui rejoignent le monde du travail tous les mois et tous ont les mêmes aspirations, avoir du travail pour nourrir leurs familles. Mais comment le faire sans le travail, ni argent ? Il faut donc s'assurer que ces emplois vont dans le sens des emplois verts et plus de manière générale.

Donc, produisons d'abord plus d'emploi, surtout verts au bénéfice des femmes et des jeunes. Ensuite, il faudra voir comment rendre ces emplois durables ainsi que des projets et programmes spécifiques y relatifs. Nous venons de lancer un projet appelé « Young champions of the world » qui va soutenir les jeunes à travers le monde. Et faire que la révolution verte bénéficie aux jeunes et aux femmes. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI et Marie TAMOIFO



Photo de famille de la signature de partenariat entre la CEEAC et le bureau Afrique de ONU Environnement

CEEAC ET L'ONU-ENVIRONNEMENT EN SYNERGIES POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT.

L'Afrique centrale, l'un des poumons de l'écologie mondiale, dans son combat a bien voulu mutualiser ses efforts de lutte contre l'environnement avec d'autres organisations. Ainsi, la CEEAC et l'ONU-Environnement ont signé un accord de partenariat, le 16 juin dernier à Libreville.

Cet accord, signé en marge de la conférence des Ministres africains de l'environnement, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du développement durable et de l'agenda 2030 des Nations-Unies suite aux décisions des Chefs d'Etats de la CEEAC du 25 mai 2015 sur le développement, la promotion de l'économie verte et de la gestion des ressources en eau.

A noter que cet accord succède à ceux déjà signés en septembre 2015 avec le Fonds mondial pour la nature et

l'organisation mondiale du tourisme, en avril 2017. Selon Tabu Abdallah Manirakiza, Secrétaire Général adjoint de la CEEAC, « notre démarche justifie la place que nous accordons aux partenaires techniques et financiers associés aux efforts des Etats, reliant la transformation structurelle de l'économie, des ressources naturelles de la sous région. »

Développer des activités qui visent à transformer le capital naturel en capital productif en vue de passer de la conservation à l'économie de la conservation et ouvrir le secteur environnement de l'Afrique centrale au monde des finances et des affaires au moment où le prix du baril de pétrole est en recul, tels sont les principaux objectifs de la signature de cet accord entre la CEEAC et l'ONU-Environnement. Au-delà de l'aspect financier, dans cet accord, il est question que l'économie verte devienne, ipso facto, un outil au service de la diversification de l'économie des Etats de la CEEAC, l'intégration régionale, le développement des entreprises et l'amélioration des conditions de vie des populations.



Les questions environnementales valorisées

En organe onusien sur les questions de l'environnement, l'ONU-Environnement par la voix de Juliette Biao Koudenoukpo, Directrice et Représentante Régionale Afrique de cette institution, a reconnu « que les questions environnementales sont très importantes pour être traitées par une seule entité, mais exige des efforts concertés de tous les secteurs et acteurs dans un monde de plus en plus interconnecté. Ainsi, les partenariats nous offrent un mécanisme pour encourager une telle action conjointe ainsi qu'une opportunité pour les acteurs non conventionnels de s'impliquer dans le travail des Nations unies et de contribuer au programme environnemental international. »

La Directrice Juliette Biao espère que des solutions innovantes peuvent être trouvées aux problèmes de développement durable qui affectent l'Afrique et le reste du continent aujourd'hui, avant de souhaiter que ce partenariat conduise à des synergies efficaces, pour produire la transformation qui permet de garantir à l'Afrique centrale de jouer un rôle important dans la renaissance de l'Afrique.

Dans cet accord, il est mentionné quelques points saillants, notamment la collaboration entre les deux institutions en matière de la gestion intégrée des ressources en eau ; outil d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Dans la collaboration de transition vers l'économie verte en Afrique centrale ; dans la réalisation d'une vision, une approche, un outil et un modèle pour concilier protection de l'environnement et développement ; développement des entreprises et créations d'emplois et amélioration des revenus des populations. ■

Wilfrid Lawilla

L'ONU ENVIRONNEMENT ET LA CÔTE D'IVOIRE LIÉS PAR UN ACCORD DE PARTENARIAT

La question de la lutte contre l'environnement depuis d'années est devenue une question d'intérêt commun pour la survie de la planète. Dans cette optique, la Côte d'Ivoire et l'ONU-Environnement ont procédé, le 14 juin dernier, à la signature d'un accord de partenariat, dans l'enceinte de l'ambassade ivoirienne à Libreville (Gabon).



« Echange de parapheur entre la Directrice Afrique de ONU Environnement et la ministre ivoirienne de l'environnement »

Cet accord de partenariat marque un nouvel élan dans la coopération entre l'agence des Nations-Unies pour l'environnement et la Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection de l'environnement.

L'objectif global de cet accord, à en croire Juliette BIAO, Directrice et Représentante Régionale du l'ONU-Environnement, « est de fournir un cadre approprié pour la réalisation d'actions coordonnées, décisives en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des opérations de l'ONU Environnement en Côte d'Ivoire dans le contexte de la mise en œuvre du cadre de la programmation unique 2017-2020 des Nations-Unies en Côte d'Ivoire et conformément aux priorités du Plan national développement 2016-2020. Avant d'ajouter que

l'agenda 2030 pour le développement durable et ces objectifs de développement ainsi que l'agenda de l'Union Africaine était aussi très importants. » Mme Juliette BIAO a réaffirmé l'engagement de son institution de tout mettre en œuvre pour conjuguer leurs efforts pour promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle dans le domaine de la gouvernance environnementale, la promotion de la consommation et de la production durable, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, efficacité énergétique, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la pollution, la gestion des produits chimiques et les déchets, la promotion des villes durables, la lutte contre les érosions côtières et les évaluations environnementales. La signature de cet accord va permettre sa mise en œuvre en activant l'expertise interne et on l'a complétant à travers les partenariats avec



Photo de famille des officiels à la signature de l'accord



les systèmes des Nations Unies, et d'autres partenaires au développement, les banques de développement et le secteur privé afin de faciliter la mobilisations des ressources financières sous la direction du gouvernement de Côte d'Ivoire pour produire des résultats probants et contribuer à changer les vies des ivoiriens.

Faisant partir du côté des bénéficiaires, la ministre ivoirienne de salubrité, de l'environnement et du développement durable, pour sa part s'est réjoui de l'aboutissement de ce processus, qui est un nouveau schéma de collaboration entre la Côte d'Ivoire et l'ONU-Environnement. Elle a indiqué que la coopération entre ONU Environnement

et son pays remonte de plusieurs décennies et celle-ci a permis au gouvernement de son pays d'améliorer sa réponse face aux défis induits par la décennie de la crise socio politique, mais aux conditions émergentes dans le domaine de l'environnement. Satisfaite, la ministre ivoirienne de la salubrité, de l'environnement et du développement durable a déclaré « nous apprécions cette collaboration qui a su nous permettre d'agir à travers un certain nombre des programmes, projets et initiatives pourtant notamment sur la transition vers l'économie verte, des énergies propres, les changements climatiques, la gestion des zones protégées, la protection des milieux marins et côtiers, évaluation environnementale post conflit, l'audit environnementale du déversement des déchets toxiques, la gouvernance environnementale. » Elle a conclu en ces termes « Nous avons de grandes ambitions qui sont répertoriés dans cet accord. »

A noter que cet accord de partenariat entre les deux parties (ONU-Environnement-Côte d'Ivoire) n'est nullement un fruit du hasard, dans la mesure où, les deux équipes ont eu quelque fois des entretiens. Pour preuve, l'acte symbolique qu'elles ont posé est la résultante d'un travail de longue haleine.

Rappelons qu'en 2006 à quelques années, la Côte d'Ivoire a été victime d'un déversement de déchets dangereux par le navire Probo Koala dans la zone résidentielle d'Abidjan. Un acte qui a fait de nombreuses victimes. ■

Raoul SIEMENI



tendances de l'environnement mondial, mais aussi de renforcer les capacités des pays en matière de gestion de l'information environnementale pour mieux éclairer les décisions sur les politiques de développement durable. Le rapport régional GEO-6 pour l'Afrique consacre l'environnement comme capital naturel de l'Afrique, de facto, une condition et un atout essentiel pour assurer son développement économique continu.

Dans cette étude, le rapport présente la dynamique et l'état des sols, de l'eau, de la biodiversité et de l'air dans la région et explore les formules optimales de gestion de ces ressources pour permettre à l'Afrique de suivre rapidement la réalisation des objectifs de développement durable. Les chiffres sont effrayants, environ 396.000 personnes meurent chaque année en raison de la pollution atmosphérique en Afrique, principalement du fait de l'utilisation de la biomasse pour la cuisson et le chauffage. Ainsi, le changement climatique risque d'aggraver l'impact des maladies sur les populations africaines. Plus de 500 000 km² de terres en Afrique sont dégradées chaque année en raison de l'érosion des sols. Et selon les estimations, le continent africain contribuerait à hauteur de 70% des terres louées ou achetées dans le monde par des investissements extérieurs pour produire des cultures agricoles pour la nourriture et pour les biocarburants, avec des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance au niveau local.

Selon Juliette BIAO, Directrice et Représentante Régionale d'ONU Environnement pour l'Afrique, 80% de la population rurale d'Afrique dépend de la médecine traditionnelle. Plus de 550 tonnes de plantes médicinales sont récoltées chaque année, en Afrique du sud.

Quant au Dr Arona Soumare, de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, il a énuméré quelques suggestions, à savoir : Valoriser la biodiversité en tant qu'atout du développement économique et refléter sa contribution dans les comptes nationaux ; Les institutions publiques doivent être flexibles et les autorités devraient renforcer la gouvernance de l'environnement, combler les lacunes importantes en matière de données et de développement des capacités humaines et techniques.

Il sied de signaler que ce rapport est le premier en termes d'évaluation régionale indépendante du GEO pour l'Afrique depuis que le Programme des Nations-Unies pour l'environnement a commencé à produire ce rapport phare d'évaluation. Ce rapport présente les meilleures connaissances scientifiques disponibles aux décideurs africains et pourrait valablement combler les insuffisances dans les domaines de la science et de la politique, en vue de faciliter et aider la prise de décisions plus éclairées en matière environnementale. ■

Wilfrid Lawilla

L'ONU ENVIRONNEMENT-IFDD :

Le 6ème rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6) a été lancé, dans son édition française, par l'ONU environnement et l'IFDD devant un parterre des invités et experts à Libreville.

Dans la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'environnement, l'ONU par le biais de sa structure qui s'occupe de la question, ONU Environnement, a mené des études sur la situation de l'environnement en Afrique et énuméré quelques faiblesses et avantages dans un rapport qu'il a rendu public récemment à Libreville. L'évaluation régionale sur l'avenir de l'environnement mondial pour l'Afrique suit son cours et est à son sixième rapport et serait la première du genre depuis que ce programme produit les rapports environnementaux.

Ce rapport a été préparé dans la perspective non seulement de contribuer à une meilleure connaissance de l'état et des



Interview

Dr. Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Directrice Bureau Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONU-Environnement)

Du 12 au 16 juin dernier, s'est tenue à Libreville la 16e conférence de l'AMCEN organisée par le bureau Afrique de l'ONU Environnement. A l'issue de ces travaux, AEP s'est entretenu avec le Dr. Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Directrice Bureau Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement sur les objectifs de cette conférence

Afrique Environnement Plus : Que peut-on tirer en termes de bénéfice à l'issue de la 16e réunion de l'AMCEN à Libreville?

Juliette BIAO KOUDENOUKPO: la 16^e conférence ministérielle africaine s'est tenue dans un contexte particulier, car c'est la première session ordinaire après les événements marquants de 2015 à savoir : l'adoption et la ratification de l'accord historique de Paris, aussi la conférence de Sendai sur les risques des catastrophes naturelles et la conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement pour ne citer que ceux-là.



Présentation de quelques ouvrages édités avec le soutien de ONU Environnement



Présentation de quelques ouvrages édités avec le soutien de ONU Environnement

Cette rencontre va capitaliser sur la mise en œuvre des recommandations de tous ces événements marquants et examinera les progrès réalisés en termes de transformation de projets des contributions nationales en de mesures concrètes ; de la feuille de route fixant comment obtenir les 100 milliards de dollars par an de fonds publics et privés en faveur du climat en 2020; des efforts de simplification pour un meilleur accès à ces financements sont en cours afin qu'ils bénéficient aux pays les plus vulnérables, mais aussi en termes de renforcement des capacités, les résultats des efforts de coordination demandés à Paris.

Par ailleurs, la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement devrait offrir l'opportunité aux Ministres de discuter de leur engagement à la troisième Assemblée des Nations-Unies pour l'Environnement qui aura lieu à Nairobi du 04 au 06 décembre 2017. A cette rencontre, les ministres de l'environnement auront l'occasion d'échanger sur leur position commune, leurs contributions aux résolutions qui vont être adoptées à cette Assemblée.

Au cours de cette journée, il y a eu plusieurs cadres de collaborations qui ont été mis en place. Que revêt l'ensemble de ces échanges et les signatures de coopération qu'il y a eu avec les Etats ?

En effet, il y a eu quelques événements importants en marge de cette 16^e session de la conférence ministérielle africaine qui méritent d'être signalés. Il s'agit entre autres de la signature de l'accord de coopération avec la Communauté des Etats de l'Afrique centrale. Vous n'êtes pas sans savoir que la direction régionale de l'ONU environnement regroupe 54 pays et que la meilleure façon de pouvoir créer des impacts est de travailler étroitement avec les communautés régionales d'intégration économiques régionales. Donc, il va être très fastidieux de pouvoir créer l'impact seulement au niveau national ; et travailler avec ces communautés économiques et régionales va vraiment permettre de drainer un certain nombre de pays sur certaines actions à mettre en place. Avec la signature de l'accord de coopération avec l'Afrique Centrale, elle va permettre de renforcer les actions et de

réveiller l'Afrique Centrale dans le domaine des questions de l'environnement.

Nous avons également signé l'accord de coopération avec le gouvernement de la Côte-d'Ivoire pour travailler ensemble sur l'agenda environnemental.

Le constaté fait, la contribution des Etats handicape le bon fonctionnement de votre institution. Quelle réponse pouvez-vous apporter à cela quand on sait que ces Etats traversent des moments de crise ?

La contribution au niveau africain a toujours été un défi. Il suffit de regarder même au sein de l'Union Africaine pour se rendre compte de la difficulté que les Etats ont vraiment à prendre en charge le développement de leur propre continent. C'est le même constat au sein de la conférence ministérielle africaine où la contribution au fonds d'affectation est un problème. Bien que conscients des défis majeurs que ces pays ont à relever. Parfois, ce n'est pas un manque de volonté mais un problème de communication et de petite marge de manœuvre que les ministres en charge des environnementales ont, pour décider des contributions à donner.

Dans plusieurs cas, ce sont les ministères des finances qui tiennent les rênes et parfois la communication entre le ministère de l'environnement et celui des finances est difficile ; ou parfois vu par le ministère des finances comme des questions qui ne sont pas prioritaires. L'autre difficulté est parfois le manque de coordination de toutes les contributions que les Etats membres ont à payer et ils voient beaucoup de sollicitations auxquelles ils ne peuvent pas faire face. Pour régler cela, je pense qu'il faut d'abord régler le problème de communication pour que l'information circule et qu'il y ait un rappel en temps opportun ; et aussi que les ministères des finances soient sensibilisés à la question. Ou alors voir au niveau du premier ministre qui a la coordination du gouvernement pour vraiment expliquer la question. Encore une fois, je ne pense pas que la question de contribution des Etats relève d'une mauvaise volonté de ces derniers.

L'actualité en date est le retrait des Etats Unis de l'accord de Paris. Selon vous quelles peuvent être les conséquences d'une telle décision pour les pays africains quand on sait que les Etats Unis font partie des contributeurs dans certains fonds relatifs aux questions environnementales ?

L'annonce du retrait des Etats Unis de l'accord de Paris qu'on le veuille ou non est un choc pour tout le monde pour la simple raison que les Etats-Unis sont une grande nation et ils contribuent pour au moins 15% des émissions de gaz à effet de serre. Vous comprenez qu'une nation émettrice de gaz à effet de serre à hauteur de 15% qui se retire de l'accord de Paris, cela veut dire qu'elle pourra continuer à émettre des gaz à effet de serre mais sans faire partie des solutions d'atténuation. Et cela peut inquiéter car si les Etats Unis se retirent cela peut avoir plusieurs implications. Tout d'abord, ils ne feront plus partie des solutions et ne feront pas tout ce qui a été décidé dans l'accord de Paris, car ils seront libres d'émettre des gaz à effet de serre sans atténuer. L'autre implication est que les Etats-Unis sont les grands contributeurs du fonds vert sur le climat et s'ils ne sont pas sensibles aux questions du climat cela veut dire que leurs financements pourront diminuer ou même s'annuler. Ce sont ces financements qui permettent de réduire la vulnérabilité des pays africains. En plus, les Etats Unis



peuvent aussi influencer quelques pays avec qui ils avaient des alliances et qui peuvent de façon bilatérale donner des financements aux pays africains pour s'adapter au changement climatique ou pour atténuer les effets du changement climatique. Fort heureusement, le Président américain Donald Trump n'a pas été suivi dans cette dynamique et même aux Etats Unis, l'on voit déjà au niveau de certains Etats comme par exemple la Californie qui n'est pas le moindre Etat, où des entreprises américaines disent: « C'est un chemin de non- retour. La planète est une et indivisible, nous ne revenons pas en arrière parce que nous sommes conscients des effets du changement climatique et c'est une réalité chez nous ».

Nous avons néanmoins un brin d'espoir car l'annonce qui a été faite par le Président Trump n'a pas encore été validée par le Sénat américain. Par ailleurs, s'il advenait que le Sénat approuve cette décision, nous sommes convaincus qu'il ne sera pas suivi dans cette dynamique parce qu'il y a des initiatives qui se prennent notamment dans le domaine des énergies renouvelables et qui vont dans le sens d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce qui fait qu'il y a quand même un optimisme quelque part. Mais, il faut reconnaître que si les Etats Unis se retirent et que cette dynamique était suivie, cela pourrait réellement avoir un impact négatif sur l'Afrique. ■

Par Raoul SIEMENI



Vue des participants à la CMAE

ENVIRONNEMENT

Un monde d'opportunités à co-construire - Décryptage d'une actualité en plein bouleversement

L'actualité nous rappelle chaque jour l'importance, la fréquence et la violence des crises d'ordre environnemental, social ou économique avec des déséquilibres de plus en plus marqués entre les pays mais aussi entre les citoyens. Le changement climatique dont l'origine anthropique ne fait plus de doute sauf pour certains qui continuent à opposer à la science leurs intérêts économiques de court terme, occupe le devant de la scène. Les effets déjà sensibles pour une part significative de l'humanité exacerbent les autres défis auxquels nos sociétés sont confrontées. L'humanité est à la croisée des chemins et chacun s'accorde à reconnaître qu'il s'agit ni plus ni moins que de changer nos modes de consommation et de production, nos modèles énergétiques, fortement dépendants des énergies fossiles, et même nos modèles sociaux pour écrire une nouvelle page de notre histoire collective.

Ceci étant, répondre à aux défis d'aujourd'hui tout en promouvant sur le long terme un modèle de développement respectueux de l'humain et des ressources naturelles n'en demeure pas moins complexe car il s'agit d'écrire une histoire avec 195 Etats, des acteurs publics et privés ainsi que des citoyens souvent préoccupés par des intérêts personnels divergents voire schizophrènes au regard de l'intérêt collectif. Nous devons réinscrire nos modèles de développement vers des trajectoires soutenables, éthiques et solidaires tout en créant un écosystème global à même d'emmener tout le monde dans le même bateau pour que le changement de paradigme se passe à l'échelle planétaire avec un réel partage de prospérité et de mieux vivre. Dans les faits cependant, les choses peinent encore

à dépasser le cercle des déclarations vertueuses et l'ambition et la solidarité sont régulièrement confrontées au défi de la mise en œuvre.

Chacun se souviendra que l'année 2015 a constitué une année charnière marquée par deux événements historiques avec l'adoption des Objectifs du Développement Durable en septembre 2015 par les Nations Unies et avec l'adoption de l'Accord de Paris à l'issue de la 21^{ème} Conférence des Parties sous couvert de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en novembre-décembre 2015. Nous pourrions également ajouter l'agenda du financement du développement, l'agenda urbain et celui de la gestion des crises alimentaires ou encore l'augmentation des migrations pour des questions environnementales ou climatiques. Ce qui pourrait apparaître comme une simple coïncidence témoigne en fait de la fin d'un cycle que de nombreux observateurs regardent également comme un moment d'opportunité collective afin d'apporter des solutions concrètes face à des situations qui se dégradent avec des populations fragiles de plus en plus affectées et des territoires profondément altérés.

Dans les faits, si les changements climatiques et leurs conséquences sont de plus en plus visibles et constituent sans doute l'un des plus grands défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, ces agendas (développement, développement durable, climat, solidarité...) sont étroitement liés et ne sont que les facettes d'une même réalité qui ne doit plus être regardée de manière fragmentée et sectorielle. Les différentes



réunions des grands leaders internationaux (ONU, G20, G7, AMCEN, etc.) ou les feuilles de route des grands Agendas internationaux (nouvel Agenda urbain Habitat III, financement, biodiversité, etc.) ou géographiques (Agenda 2063 en Afrique, etc.) rappellent l'importance d'une action coordonnée, holistique et globale. Chacun s'accorde à dire que répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle reposera sur notre capacité à décloisonner les domaines d'actions et à coordonner une réponse globale à ces crises multiples.

L'action climatique internationale ... de la compréhension à l'émergence d'un cadre d'action global et universel ... le temps des coalitions multi acteurs est arrivé

La question climatique n'est pas à proprement parler une nouveauté et la communauté internationale se mobilise depuis déjà plusieurs décennies sous l'égide de la CCNUCC. Entrée en vigueur le 21 mars 1994, il s'agit de mettre « en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques ». La Convention rassemble aujourd'hui 197 Parties (incluant 196 Etats et l'Union européenne (UE)) qui se réunissent annuellement lors de la Conférences des Parties (CdP ou COP, Conférence of the Parties en anglais).

Malgré des lenteurs et difficultés réelles dans la mise en œuvre par des Etats parfois au déni de leurs propres engagements (certains allant même jusqu'à faire marche arrière assez brutalement), le cycle de négociation a permis de tisser un réel écosystème adossé à une science qui pose sans équivoque la responsabilité des activités humaines tout en soulignant les opportunités d'agir. Cette construction collective s'est concrétisée notamment par l'Accord de Paris. Inédit à plus d'un titre, il s'agit du premier accord international sur le climat dit « universel » car il engage l'ensemble des Parties à la Convention. Il réaffirme les principes fondateurs de la CCNUCC que sont l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives eu égard aux réalités nationales, tout en prenant en compte, à travers une démarche ascendante inédite, les engagements de chacun via leurs Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN). Les CPDN sont devenues Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) depuis l'entrée en vigueur de l'Accord en novembre 2016, juste avant le début de la 22^{ème} CdP de Marrakech.



Malgré les voix dissonantes de certains et la décision récente du Président des Etats-Unis Donald Trump, l'Accord témoigne d'une vitalité et d'une réelle dynamique globale visant à coordonner l'action climatique internationale sur le long terme. Les problématiques mais aussi les solutions doivent concerner aussi bien l'atténuation que l'adaptation avec une foule de sujets sur la table tous aussi importants les uns que les autres : les financements climat et leur accès, les besoins en transfert de technologie et en renforcement de capacités, la mise en place d'un socle partagé d'indicateurs de suivi, etc. L'action climatique a progressivement quitté la seule compétence des Etats et le cercle restreint des experts. Chacun aura constaté l'incroyable dynamisme et capacité à s'engager des acteurs non-étatiques qu'il s'agisse des autorités locales, des acteurs du privé ou encore des citoyens. L'ère du multi-acteur est résolument là et l'ambition et la mise en œuvre dans la durée s'inscrivent dans une logique de complémentarité et de coalitions d'acteurs. Là aussi rien de véritablement nouveau et pourtant, dans les faits, il s'agit d'une véritable révolution de pensée. Seul un décloisonnement des approches historiquement très sectorielles permettra de transformer durablement les trajectoires de développement des territoires et, chemin faisant, permettra aux Etats de tenir leurs engagements voire d'aller plus loin lorsque les résultats positifs commenceront à porter leurs fruits.

Compte tenu de l'urgence, il s'agit également de travailler selon des temporalités différentes pour éviter de laisser perdurer des situations qui demain ne pourront être corrigées. Un bâtiment mal adapté à des réalités climatiques spécifiques et mal construit signifie des décennies de facture énergétique pour le rafraîchir ou le réchauffer sans compter l'inconfort pour les usagers et le coût supplémentaire lorsque l'on prend en compte l'ensemble de son cycle de vie. Un aménagement urbain mal planifié, c'est entre 50 et 75 ans de boulets à traîner ensuite. Si l'on croise cela avec les dizaines de milliers de nouveaux logements à construire par jour en Afrique d'ici 2050 et plus globalement la pression urbaine sur le continent, chacun comprendra que nous ne pouvons pas nous payer le luxe de mauvaises décisions aujourd'hui sans handicaper lourdement les prochaines décennies avec de véritables boulets qui empêcheront de se concentrer sur les vrais besoins.

Il s'agit donc de mettre en place des stratégies inscrites dans la durée avec, dès à présent, les savoirs et les technologies disponibles dès aujourd'hui (bâtiment, énergies renouvelables, planification territoriale, efficacité énergétique...), en anticipant celles qui demanderont un peu plus de temps et de moyens (aménagement des territoires, réseaux de transports, etc.) et enfin celles qui se construisent sur plusieurs décennies (stratégies de développement durable intégrées, etc.).

Beaucoup de personnes pensent que la 23^{ème} Conférence des Parties qui se tiendra du 6 au 17 novembre à Bonn en Allemagne sous la présidence des Iles Fidji, sera technique et donc peu politique. De notre côté nous pensons, au contraire, qu'elle sera très importante car elle doit permettre d'avancer sur les modalités de mise en œuvre en prévision du dialogue de facilitation de 2018.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ... se réapproprier une approche holistique et intégrée

Au-delà de l'agenda du climat, la mise en œuvre des ODD, le programme de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030, est également le fruit de plusieurs années de négociation et de construction collective. Les engagements pris dès la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, en 1992, plus connue sous le nom de Sommet de la Terre de Rio, ont été progressivement renforcés et réaffirmés par la suite, et le cinquième Sommet de la Terre (dit Rio+20, en 2012) a marqué le lancement officiel du processus de mise en place des ODD pour la période 2015-2030.

Les ODD résultent d'une approche systémique qui prend en compte les éléments interdépendants et interconnectés qui constituent le Développement Durable (croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement). Ils devront être définis et mis en place que l'on soit un pays développé ou un pays en développement. Ils sont composés de 17 objectifs généraux (lutte contre la pauvreté, énergie, climat, paix et sécurité...) et assortis de 169 cibles de mise en œuvre.

La Déclaration de Libreville sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices, à l'occasion de la 16^{ème} session de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement en juin 2017, a repris à son compte la nécessité d'intégrer de manière simultanée de multiples enjeux d'avenir pour le développement du continent africain. On citera que « l'instauration d'un développement durable à long terme en Afrique dépendra d'une gestion viable et optimale de son capital naturel et qu'il faudra à cette fin investir dans des solutions environnementales novatrices ». Parmi les solutions préconisées : « rompre le cycle des conflits et renforcer la résilience en

s'attaquant aux causes et aux facteurs de l'insécurité environnementale » ; « soulever les questions ayant trait aux milieux océanique, marin et côtier » ; « lutte contre le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages » ; « gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'autres formes de pollution », etc. Ces différents points, résolument holistiques et intégrés, devront ainsi permettre d'intensifier les « efforts en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable connexes ainsi que de l'Agenda 2063 ».

Dépasser le temps du plaidoyer et des déclarations d'intentions avec des engagements et actions concrètes

Qu'il s'agisse de l'action climatique internationale, de l'Agenda du développement durable, ou de leur concordance avec les autres programmes internationaux ou régionaux en cours, chacun aura compris la nécessité d'agir au plus vite et en combinant les agendas nationaux et internationaux dans une approche transversale. Au-delà des déclarations d'intentions, les principaux objectifs et défis seront notamment de :

- Parvenir à poursuivre cette dynamique collective dans la mise en œuvre ;
- Maintenir et accroître le niveau d'ambition individuel pour atteindre des objectifs communs ;
- Définir des méthodologies permettant de mesurer la mise en œuvre de ces objectifs, que ce soit au niveau mondial, mais aussi national et local.

Il s'agira ainsi d'assurer une mise en œuvre effective dans la durée, en favorisant l'implication réelle de chacune des parties prenantes.

La crise médiatique provoquée le 1^{er} juin 2017 par Donald Trump à l'annonce de la sortie des Etats Unis de l'Accord de Paris, qualifié d'« injuste, au plus haut niveau » pour son pays, ne doit pas cacher la réalité des défis collectifs qui se posent à nous. En se retirant, le pays représentant 14% des émissions mondiales de gaz à effet de serre s'est de lui-même placé à contre-courant de la communauté internationale, désormais engagée pour parvenir collectivement à maintenir la température mondiale sous la barre des 2°C (voire 1,5°C) d'ici à la fin du siècle. Au-delà d'hypothéquer l'avenir de ses propres concitoyens, Donald Trump a jeté le trouble sur l'indispensable respect que chacun doit avoir des engagements pris par les Etats, soulignant ainsi la fragilité des accords internationaux et invitant à la désobéissance de chacun dès lors que son propre agenda électoral à plus ou moins court terme l'y invite. Cette décision, si elle venait à se confirmer dans la durée, n'est pas simplement stupide mais elle est aussi brutale et insultante pour les pays les plus vulnérables qui subissent déjà de plein fouet les conséquences des changements climatiques car elle aura des conséquences sur les contributions attendues des Etats-Unis au financement international de l'action climatique, notamment via le Fonds Vert pour le Climat.

Ceci étant, la réponse des leaders mondiaux suite à cette annonce témoigne de l'irréversibilité de l'engagement des Etats, villes, entreprises ou citoyens autour de l'Accord de Paris comme en témoigne le slogan devenu désormais emblématique du président français « Make our planet great again » ou encore les positions réaffirmées de la Chine ou de l'Europe. On rappellera aussi en Amérique du Nord, l'engagement proactif des états américains et des villes qui souligne très clairement un profond désaccord avec l'administration Trump.

Pour autant, au-delà de l'agitation et de l'indignation provoquée par la sortie annoncée des Etats-Unis de

l'Accord de Paris, une autre question, d'autant plus préoccupante se pose. Si les déclarations d'intentions des grands leaders mondiaux sont encourageantes, il reste à rappeler qu'en l'état actuel des choses, le niveau d'ambition par l'effet agrégé des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) des Etats-Parties à l'Accord de Paris, n'est pas suffisant pour atteindre la cible des 2°C/1,5°C d'ici à la fin du siècle. Nous serions plutôt sur une trajectoire de réchauffement située entre 2,8°C voire 3°C. Ce type de réalité se répète presque à l'infini, qu'il s'agisse des déclarations du G7, G20 ou des différents grands rendez-vous internationaux. On citera, par exemple, les engagements pris et non tenus depuis des décennies de limiter les subventions aux énergies fossiles ou les subventions nocives à l'environnement ou encore les engagements financiers pris pour éradiquer l'extrême pauvreté. Le concert d'indignation qui a suivi l'annonce de l'administration Trump témoigne de cette appétence permanente aux grands discours faisant presque disparaître la réalité des contradictions et du défaut de mise en œuvre réel d'une part significative des Etats et des autres parties prenantes.

Une dose d'éthique et un peu de mémoire ne seraient pas un luxe ...

Relever les défis auxquels nous faisons face chacun dans nos quotidiens individuels et collectifs respectifs ne pourra se faire sans la mobilisation de tous les acteurs autour de la définition partagée d'un nouveau modèle de développement soutenable, solidaire et éthique. Le mot éthique est paradoxalement assez absent des discours et des déclarations probablement au nom d'une possible confusion ou difficulté pseudo religieuse, historique ou culturelle ; cette notion et compréhension est pourtant indispensable en préambule à tout possible changement. La construction de ce nouveau paradigme présuppose l'action combinée des Etats, mais aussi de la société civile dans son ensemble, dont les autorités locales, les entreprises et les citoyens.

Au-delà des difficultés que nous connaissons tous, une réelle prise de conscience universelle sur le climat, l'environnement et le développement durable semble avoir lieu. Parmi les indicateurs les plus significatifs, et pour ne citer que cet exemple, on soulignera la volonté croissante des entreprises et du secteur privé en général de se conformer à des objectifs environnementaux. Quelles que puissent être les raisons et motivations, la problématique climatique, environnementale et, plus globalement, celle du développement soutenable de nos sociétés, dépasse le cercle des experts et influence l'ensemble des parties prenantes qui commencent à regarder leur futur développement au filtre de ces enjeux.

Les possibles solutions devront, dans tous les cas, être partagées au niveau international mais aussi aux niveaux local et citoyen. La nécessité de croiser l'approche descendante classique pour les décisions prises par les Etats et l'approche ascendante issue du collectif impliquant l'ensemble des acteurs non étatiques est désormais comprise comme cruciale pour assurer l'adhésion de tous autour d'un projet collectif qui dépasse largement nos intérêts individuels.

Cela est d'autant plus indispensable que le temps nous fait cruellement défaut et qu'il s'agit d'être en capacité d'agir le plus rapidement possible pour limiter les impacts négatifs de l'activité humaine tout en assurant les conditions d'un développement harmonieux de nos sociétés et en gardant à l'esprit l'indispensable solidarité à établir entre pays dits développés, les économies en transition et les pays dits en développement.



Ce constat met aussi en avant la nécessité de rénover profondément notre système de gouvernance international. Il est plus que jamais indispensable d'imaginer collectivement un nouveau paradigme afin de mettre en place les modalités d'un développement durable et de pouvoir transformer nos sociétés en un espace de paix, de solidarité, de démocratie et de prospérité. Cette question doit être placée au cœur des préoccupations des décideurs mais aussi de chacun des citoyens et cet objectif ne pourra être atteint qu'en renforçant le dialogue interculturel et en mettant en place des innovations sociales, environnementales et économiques dans des écosystèmes interconnectés et en mouvement permanent.

Dans cette mise en mouvement collective, ENERGIES 2050 reste plus que jamais mobilisée pour la mise en œuvre de notre ADN que nous appelons la *Grande Transition*, que ce soit la transition énergétique ou la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité. Depuis sa création, ENERGIES 2050 travaille à l'international sur la systémique du développement et continuera à mettre en œuvre de projets à forte valeur environnementale, sociale et économique en plaçant l'individu au cœur de ses activités dans une logique de solidarité et de partenariat à co-construire. Plus que jamais il s'agit de démultiplier les moyens d'agir et les opportunités d'actions. ■

Pour nous joindre www.energies2050.org & contact@energies2050.org

Stéphane POUFFARY – Directeur Général, Fondateur & Président d'Honneur d'ENERGIES 2050



Interview

**Mme Patricia ESPINOSA,
Secrétaire Exécutive de la
Convention Cadre des Nations
Unies sur le Changement
Climatique (CCNUCC)**

« L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables suite aux changements climatiques...C'est très encourageant de voir que les ministres africains, se rassemblent pour mettre en commun leurs idées... »

AEP : Les pays africains se préparent à trouver des positions communes sur les questions environnementales innovantes lors de cette réunion de la CMAE. Quel est votre point de vue et comment pensez-vous qu'ils puissent y arriver ?

Mme Patricia ESPINOSA : Je suis très reconnaissante à l'endroit de ceux qui m'ont adressée cette invitation pour cette rencontre des ministres de l'environnement du continent qui se réunissent pour trouver ensemble des

solutions face aux problèmes cruciaux vécus par leurs sociétés. Cela montre la détermination qu'ils ont à vouloir répondre aux préoccupations globales sur le continent afin qu'ils puissent prendre des mesures ensemble visant à résoudre les multiples défis auxquels ils font face. L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables dans le monde au regard de la lutte contre les changements climatiques et nous avons vu partout les inondations, la désertification, les désastres qui minent notre continent et détruisent les modes de vie de plusieurs milliers de personnes. C'est très encourageant de voir que les ministres africains prennent l'initiative et se rassemblent pour mettre en commun leurs idées, utilisent leurs énergies et intérêts pour cette cause commune en préservant le meilleur pour leurs pays.

Dans ce processus de travail stratégique des négociations internationales, l'Afrique a d'énormes attentes dans le secteur de l'accès au financement afin de promouvoir son développement et lutter contre les changements climatiques, comment pensez-vous qu'elle puisse y arriver ?

Il y a, en effet, de multiples engagements qui ont été pris au niveau international en vue de la lutte contre les changements climatiques. Certaines de ces initiatives de la communauté internationale dans le domaine des financements sont grandes, car nous disposons un fonds vert climat, et plusieurs pays développés s'y sont inscrits avec des engagements financiers à hauteur des milliards de dollars d'ici 2020. Le fonds vert climat a été adopté, plusieurs pays qui avaient fait des promesses de soutenir financièrement l'accord, l'ont fait. Cependant, mettre en place un mécanisme multilatéral n'est pas une chose aisée car il faut régler des aspects multiples et parfois peu



Séance de travail entre AEP et la Secrétaire exécutive de la CCNUCC



« La Secrétaire générale de la CCNUCC et la société civile »



visibles. Aussi, tous les pays doivent entreprendre des actions pour chercher des solutions à la grande question des financements.

L'Afrique est claire sur sa position selon laquelle les pays développés doivent contribuer de manière très significative aux actions et engagements pris. Les pays africains aussi reconnaissent qu'il y a un grand aspect des négociations internationales qui n'est pas très pris en compte, à savoir le secteur privé. Il est donc très important de créer un environnement favorable pour les investisseurs dans les secteurs indiqués ; et un cadre opérationnel effectif pouvant permettre de rendre effective les décisions prises dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Le futur du continent africain repose sur les jeunes et les femmes. Quelles actions sont nécessaires pour soutenir et encourager ces acteurs dans le contexte



**Mme Patricia ESPINOSA,
Secrétaire Exécutive
de la Convention Cadre
des Nations Unies sur le
Changement Climatique
(CCNUCC)**

d'adaptation et plus dans le secteur énergie où les jeunes et les femmes réalisent plusieurs actions ?

Vous avez raison, le futur de l'Afrique dépend de sa jeunesse et de tous ces acteurs. Les femmes ont été au-devant de la scène ces dernières années en tant qu'agentes de développement et transformatrices de nos sociétés. Donc il est important de créer un meilleur cadre pour attirer les investisseurs et créer de l'emploi qui peut être effectif pour combattre les effets des changements climatiques.

Comment accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris et lui donner un caractère et des clauses contraignantes ?

L'accord de Paris est contraignant car il demandait que les pays signent et ratifient en engageant leurs pays. Cela dépend beaucoup du système légal national. La plupart des pays ont été passés par leurs parlements avant de donner leurs réponses et la permission de ratifier cet accord. Je pense que vos inquiétudes se trouvent au niveau de la possibilité de donner à certains éléments de l'accord, un caractère répréhensif, par exemple des possibilités de sanctions, et nous devons aussi réfléchir à plusieurs options. L'accord de Paris est un exercice auquel les pays ont été confrontés et pour lequel ils ont accepté de mettre de côté leur souveraineté, parce qu'ils sont convaincus du bien-fondé de cette action mondiale, et celle qui va mieux servir les intérêts de leurs sociétés. Et cela leur donne une base pour prendre des décisions qui parfois sont difficiles à prendre au niveau interne aussi. Les pays à ce titre gagnent car ils obtiennent ainsi un bon plan de travail pour des résultats clairs et opérationnels.

Au regard de la décision du Président des Etats Unis de sortir de l'accord de Paris, quelles sont les prochaines étapes selon vous ?

Le premier commentaire, il a été bien stipulé dans l'accord de Paris qu'aucun pays ne peut se retirer avant 3 ans, donc 3 ans après l'entrée en vigueur de l'accord en décembre

2016. Donc, il va se passer beaucoup de temps avant que les procédures de retrait ne prennent effet. Après ces trois ans, les pays doivent faire une demande formelle, au dépositaire qui est le secrétariat d'UNFCCC à New York. Et là dès que la notification est reçue, cela prendra encore un peu de temps avant qu'elle n'entre en application. Donc les Etats Unis sont encore un Etat partie à l'accord et pour cela un dialogue va être engagé avec eux, afin de mieux comprendre leurs préoccupations.

L'autre commentaire, nous avons déjà 148 Etats membres, et tous ont présenté leur contribution nationale déterminée, les plans qu'ils veulent mettre en œuvre pour l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques. Donc, je pense que cela démontre que l'accord de Paris a d'énormes soutiens et une bonne crédibilité, pas seulement au niveau des pays, mais aussi on a vu un grand enthousiasme de la part des villes, des municipalités, des régions, mais plus de la part du secteur privé, des autorités financières. Et j'ose penser que nous avons de bonnes raisons d'être optimistes. Avec le temps, les questions climatiques ont évolué, par exemple dans le secteur énergie, le coût de l'énergie a baissé, ce qui n'était pas envisageable il y a quelques années. J'espère que cette tendance va aller de l'avant et que nous pourrons délibérer et poser des actes que notre société a vraiment besoin.

Quel est le challenge que vous avez et que souhaiteriez-vous voir être réussi à la fin de votre mandat ?

C'est de tout faire pour aboutir à un bon processus de consensus, sur les Contributions Nationales Déterminées (NDC) qui ont été présentés par les Etats ; et de plus ambitieux engagements, car comme vous le savez les NDC présentées ne nous permettront pas de réaliser les 1°C de réduction de GES. Donc nous devons revoir nos ambitions. Nous sommes tous mobilisés pour relever ce défi.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI et Marie TAMOIFO



« De G à D : Présidente en exercice CMAE, Secrétaire exécutive CCNUCC et la Directrice Afrique ONU Environnement

Climat, Migration et Solidarité L'Art du Collectif

par ENERGIES 2050 et ses partenaires

Un appel à l'action artistique et citoyenne
Vers la Conférence internationale sur les changements climatiques
COP 23 - 6 au 17 novembre 2017

Faite partie d'une performance

artistique et citoyenne

globale & locale

présentée durant la COP 23

à Bonn en Allemagne

Se sentir concerné, témoigner et agir !
Nous sommes tous acteurs du changement !

Pour vous impliquer et en savoir plus :
<http://artsplanet2017.energies2050.org>

En partenariat avec :





Photo de famille réunion africaine des Femmes entrepreneurs et Energie

ENERGIE DURABLE : LES FEMMES EN APPELLENT AU PRAGMATISME DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS

Les femmes entrepreneurs en énergie durable se sont réunies à Libreville lors d'un atelier « sous le thème « Débloquer les opportunités pour les femmes entrepreneurs en énergie durable », et ceci en marge de la 16ème conférence des ministres africains de l'environnement

Ouvrant cet atelier, Mme Juliette Biao Koudenoukpo, Directrice de l'environnement de l'ONU et Représentante régionale pour l'Afrique, a rappelé que ledit atelier visait entre autres, l'identification des principaux défis qui entravent l'établissement, la croissance et le développement des femmes entrepreneurs -micro, à moyennes - au service des différents segments du marché, y compris le " Dernier mille " du marché de l'énergie. Aussi, inclure les préoccupations en matière d'égalité entre les sexes dans le programme d'action sur l'égalité entre les sexes et l'énergie durable, ainsi que de proposer des instruments politiques novateurs, des modèles de financement et d'affaires et des aspects technologiques qui aborderont les défis identifiés.

D'autres orateurs au cours de la séance d'ouverture étaient Mme Haddijatou Jallow, présidente des femmes ministres d'Afrique, John Bideri, coprésident de l'Alliance panafricaine de Climate Justice, et Hildigunnur Engilbertsdottir, ministre des Affaires étrangères, Agence islandaise pour le développement international.

Deux jours durant, les panelistes ont pu avoir des rudiments efficaces pour défendre avec efficacité leurs droits et promouvoir l'entreprénariat féminin.

Au terme de l'atelier « Femmes Entrepreneures et Énergie Durable en Afrique », plusieurs délibérations ont été formulées. Cette déclaration de résultats a été

L'atelier a réuni des représentants et représentantes des gouvernements, des organisations non gouvernementales, de la société civile, des financiers, des femmes et jeunes femmes Entrepreneures, des responsables des agences multilatérales, du secteur privé, des Communautés Economiques Régionales (CER). Au nombre des participants, 100 femmes entrepreneurs en énergie, y compris des experts en matière de politique énergétique, de financement et de renforcement des capacités, entretenu l'attention. L'atelier sur les entrepreneurs féminins et l'énergie durable a souligné le rôle que les femmes peuvent jouer dans toute la chaîne de valeur de l'énergie pour accroître les opportunités économiques et atténuer la pauvreté énergétique. Au cours de cet atelier, plusieurs thématiques ont été développées par des experts sous l'attention particulière des séminaristes.



élaborée à la suite de travaux de groupe intenses et une session plénière avec des discussions, notamment sur : Des politiques énergétiques respectueuses de l'environnement et respectueuses du genre; L'accès au financement et au marché pour les entrepreneurs féminins dans l'ensemble de la chaîne de valeur, et Le renforcement des capacités et les compétences sur les aspects techniques et commerciaux pour les entrepreneurs.

Les entrepreneurs femmes montent au créneau

Les femmes entrepreneurs présentes à l'atelier ont proposé quelques actions pour relever les défis. Parmi lesquels ; sur des politiques énergétiques respectueuses de l'environnement et du genre; Élaborer et mettre en œuvre des politiques énergétiques respectueuses de l'environnement respectueuses de l'environnement et intégrer l'égalité entre les sexes et les engagements en faveur de l'autonomisation des femmes en moyens de mise en œuvre, de budgets, de mécanismes de protection sociale et d'investissements. Élaborer et mettre en œuvre des cadres de responsabilisation respectueux de l'environnement et respectueux de l'égalité du genre pour surveiller et faire un rapport sur les impacts, les cibles et les résultats des politiques énergétiques dans le genre. Renforcer le rôle de l'ONU Environnement et d'autres partenaires au développement de jouer un rôle de catalyseur en soutenant les gouvernements nationaux pour harmoniser, développer et mettre en œuvre des politiques intégrées intersectorielles qui relient l'énergie, l'environnement, le genre, les finances et les autres agences de ligne, et appuient la traduction de telles Politiques dans les contributions à l'échelon national.

Pour l'accès aux financements et aux marchés pour les femmes entrepreneurs en matière d'énergie à travers la chaîne de valeur, supprimer les obstacles qui entravent les femmes entrepreneurs à accéder à des financements abordables en favorisant des mécanismes financiers innovants • Faciliter l'accès au financement par les agences multilatérales et les partenaires de développement (par exemple, FEM, GCF, La BAD, l'UE, le ministère des Affaires étrangères, l'Islande, l'ASDI, le NORAD et d'autres.) Renforcement des capacités et compétences sur les aspects techniques et commerciaux pour les entrepreneurs

En définitif, les participants ont recommandé que les discours politiques passent par leur mise en œuvre et ont souligné que l'accès à l'énergie devrait être un droit universel et non un agenda politique. Ils ont également souligné la nécessité de politiques harmonisées pour promouvoir des solutions et des investissements énergétiques décentralisés. Enfin, ils ont appelé à l'autonomisation des femmes et des filles par l'éducation et le renforcement des capacités. ■

Wilgate et Marie Tamoifo



Interview

Mme Meseret TEKLEMARIAM ZEMEDKUN, Directrice du bureau Afrique du programme Energie, auprès bureau Afrique de ONU Environnement

« L'objectif principal, relever les défis et les barrières qui empêchent les femmes entrepreneuses d'agir économiquement dans le domaine de l'énergie durable... »



AEP : Quels sont les objectifs de votre programme au niveau de ONU Environnement Afrique ?

Mme Meseret TEKLEMARIAM :Ma responsabilité dans l'ONU Environnement est que je travaille au bureau Afrique où je suis responsable de la coordination des programmes de l'énergie en Afrique. Spécifiquement, je dirige le programme régional de facilité des énergies qui est le fonds mondial environnemental. Donc, je coordonne les projets et collabore avec tous les programmes énergétiques en Afrique. Nous travaillons aussi étroitement avec les autres divisions de l'ONU Environnement ainsi que la division économique.

Que peut-on retenir de la réunion de concertation des femmes tenue en marge de cet atelier?

J'étais responsable de la coordination de l'atelier des femmes entrepreneuses et du développement durable en Afrique. Cet atelier a été organisé en collaboration avec



ONU Femmes, le ministère des Affaires étrangères et de la coopération, l'université de l'égalité du genre des Nations-Unies et l'Alliance panafricaine justice et climat.

L'objectif principal, relever les défis et les barrières qui empêchent les femmes entrepreneuses d'agir économiquement dans le domaine de l'énergie durable, qui est l'un des secteurs catalyseurs en Afrique. Nous avons pu atteindre notre objectif principal à travers d'intensives plénières et sessions. Et je pense que nous sommes très satisfaits des résultats de cette initiative.

Quels sont les défis et les barrières par les femmes?

Nous avons pu identifier trois principaux domaines : le premier est en relation avec la politique du genre. Le deuxième est l'accès au financement et aux marchés dans le domaine du développement de l'énergie durable et le troisième c'est le renforcement des capacités et les compétences techniques. Ce qui est nécessaire aux femmes pour devenir des véritables femmes entrepreneuses qui aident et contribuent aussi bien dans le domaine familial que dans la communauté en Afrique. Ce sont ces trois principaux domaines que nous avons identifiés et intensément discutés durant cet atelier. L'une des choses qui m'a impressionnée durant cet atelier est que la plupart des femmes entrepreneuses était actives et participaient aux discussions. Je pense que les bénéficiaires étaient présents à l'atelier et ont pu exposer leurs défis et problèmes. Hormis les défis, nous avons aussi pu proposer des solutions à ces problèmes.

Au terme de l'AMCEN, qu'est-ce qui ressort de cet atelier des femmes entrepreneuses et qui a été mis dans la déclaration finale ?

Je pense que l'un des principaux objectifs de cet atelier comme side-events de la réunion d'AMCEN était de d'inclure le message clé et les recommandations de ce qui ressortait de cet atelier des femmes entrepreneuses dans la déclaration finale de AMCEN. La première résolution qui ressortait de cet atelier, la déclaration de Libreville des femmes entrepreneuses et cette déclaration a fait ressortir les solutions et a donné la responsabilité aux gouvernements, aux secteurs privés et ONGs de développer des partenariats afin qu'ensemble nous réunissions les forces pour résoudre les problèmes identifiés en termes de politique, d'accès au financement du marché et des capacités. Pendant notre session plénière, nous avons extrait les principaux résultats de l'atelier de Libreville pour qu'ils soient intégrés dans la déclaration finale de l'AMCEN d'où nous avons reçu le soutien de tous les pays.

Je pense que c'était l'objectif principal de cet atelier et nous sommes satisfaits que cela ait été pris en compte et nous espérons que nos ministres adopteront ce qui est inclus dans la déclaration. Cependant, mettre les résultats dans une déclaration n'est pas le but final, ce n'est que le commencement, nous allons utiliser cette déclaration de l'AMCEN comme une plate-forme pour les politiques. Maintenant le travail principal va commencer et je crois fermement que notre organisation ONU-Environnement en collaboration avec tous les autres partenaires au développement et les femmes entrepreneuses, nous serons capables de trouver des solutions en vue d'aider nos femmes entrepreneuses. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI et Marie TAMOIFO

CMAE/SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE : UN PLAIDOYER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES LOIS EXISTANTES SUR L'ENVIRONNEMENT



Séance de travail des acteurs de la société civile africaine en marge de la CMAE



La société civile de la sous région s'est réunie, en marge de la 16ème session de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Cette rencontre rentrait dans le cadre des préparatifs de la participation de cette société civile à la COP23 qui se tiendra à Bonn, en Allemagne.

Au centre de cette rencontre qui a regroupé plusieurs acteurs de la société civile, présenter et débattre sur les initiatives et trouver des solutions dans la mise en œuvre par la société civile des actions de lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Aussi, l'occasion était donnée aux conférenciers d'élaborer un message de la société civile africaine qui devait être adressé aussi bien à la CMAE qu'à la COP 23 de Bonn.

Après moult discussions et débats, une déclaration a été élaborée et rendue publique. De prime abord, les participants ont pris acte des résolutions et décisions prises en 2016 lors de la sixième session extraordinaire de la CDMC, UNEA-2 et de la COP22. Ils ont apprécié aussi la facilitation continue pour l'engagement des grands groupes par ONU Environnement (ONU-Environnement) et la CMAE.

Selon la déclaration, les participants sont préoccupés par les niveaux élevés de dégradation de l'environnement en Afrique en raison de multiples sources incluant la pollution de l'air, du sol, de la mer et de l'eau douce; aussi, préoccupés par la faible mise en œuvre des décisions adoptées par la CMAE par les Etats membres.

Sur le statut de la CMAE, les participants ont demandé aux États membres, par l'intermédiaire des Chefs d'État africains, de revoir la proposition de dissoudre la CMAE. Ils ont également appelé la CMAE à améliorer la fourniture d'orientations politiques et des réponses accrues aux défis régionaux en matière d'environnement et de développement durable.

Faisant partie des acteurs majeurs de lutte contre l'environnement, les participants ont reconnu des savoirs et les efforts des peuples autochtones dans la conservation de l'environnement et leur contribution aux défis du changement climatique en Afrique;

S'agissant des énergies renouvelables, les participants appellent les gouvernements africains à élaborer des plans solides et une mobilisation des ressources des stratégies pour investir et exploiter le grand potentiel énergétique renouvelable sur le continent afin de donner accès à des millions de populations pauvres en énergie à travers le continent.

Quant à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur le développement durable et l'Afrique, les acteurs de la société civile appellent les gouvernements africains à accélérer la mise en œuvre des SDG et de l'Afrique. Aussi, adopter une approche intégrée, inclusive, innovante et adaptée au genre pour assurer des actions collectives.

En outre, ils ont exhorté les gouvernements africains à accroître leurs investissements en recherche, aux avancées technologies et mettre en œuvre des lois existantes pour

faire face à tous les types de pollution et à tous les niveaux. Ils ont dénoncé le commerce illégal d'espèces sauvages et l'exploitation non durable des ressources naturelles. Mettre en œuvre la Convention sur les espèces migratrices pour prévenir le risque d'empoisonnement de la faune sauvage.

S'agissant de la mise en œuvre de l'accord de Paris ratifié à Marrakech, les participants ont condamné la décision les États-Unis de se retirer de l'Accord.

Ils ont fustigé l'attitude de certains Etats-membres, du faite qu'ils ne s'acquittent pas des droits statutaires, en demandant aussi à ces Etats membre de soutenir financièrement l'engagement de la société civile africaine à participer efficacement au processus de gouvernance environnementale en Afrique.

En sommes, ils ont remercié le gouvernement gabonais, pays hôte et les Etats membres de la CMAE pour avoir permis la tenue de cette rencontre. ■

Wilgate et Marie Tamoifo

Interview

Mr Augustine B. NJAMNSHI,
vice président de l'Alliance
Panafricaine pour la Justice
Climatique (PACJA)

« Nous avons décidé qu'au lieu de critiquer l'effort que les gouvernements mènent, on travaille ensemble pour contribuer sans perdre notre casquette de société civile. »

AEP: Vous avez rassemblé la société civile durant deux jours en guise de la préparation de la conférence de l'AMCEN. Que peut-on retenir en substance des résultats de ces travaux ?

Mr Augustine B. NJAMNSHI : Cela fait déjà sept ans qu'on organise la société civile africaine pour qu'elle se réunisse pour contribuer au dialogue de l'AMCEN chaque année. Ce qui n'était pas le cas avant 2009. Ensuite, cela est devenu une tradition, qu'il s'agisse de l'Assemblée générale statutaire de l'AMCEN comme celle-ci ou de l'Assemblée extraordinaire, la société civile est toujours conviée pour apporter sa contribution. Durant ces deux jours de travaux, nous avons fait les débats sur les questions de pollution, de changement climatique et des énergies renouvelables. En ce qui concerne ces points, nous avons une proposition que nous allons apporter à l'AMCEN. Vous savez que l'application de l'accord de Paris est sur le terrain et si les doléances des populations qui sont sur le terrain ne sont pas prises en compte, les décisions d'AMCEN resteront dans les bureaux.

La société civile a besoin d'accompagnement et des coopérations assez fortes avec des institutions. Quel type de partenariat le PAGJA a pu mettre en place avec des institutions d'appui et d'accompagnement et qui peuvent être les décisions dans le cadre des négociations africaines ?

Depuis 2008, nous avons décidé qu'au lieu de critiquer l'effort que les gouvernements mènent, on travaille ensemble pour contribuer sans perdre notre casquette de société civile. Nous avons décidé qu'au lieu que les ONGs non africaines parlent en notre nom, les africains sont assez matures pour formuler leurs besoins et les poser au niveau international comme au niveau national. C'est ce que nous essayons de faire depuis plusieurs années et cela marche bien. D'ailleurs, si vous regardez la position commune africaine sur le changement climatique avant Copenhague, vous constaterez que c'est à 60% des doléances de la société civile africaine qui étaient basées sur la science, la justice, l'équité et les responsabilités.

Parlons de la position commune africaine sur l'actualité qui a animé le monde avec le retrait annoncé des USA de l'accord de Paris. Quelle est la position de la société civile africaine et quelles sont les analyses que vous avez projeté au regard de cet actualité ?

Le retrait des USA de l'accord de Paris n'est pas une surprise pour nous car Donald Trump l'avait dit pendant sa campagne. En plus, nous ne devons pas perdre de vue que Trump n'est qu'un individu à la tête d'une administration qui va durer quatre ans, maximum huit ans. Mais avant l'arrivée de Trump, les USA n'avaient pas ratifié le protocole de Kyoto. Donc, il ne faut pas perdre la tête sur l'action de Trump qui ne révèle que la position d'un petit groupe à Washington mais qui malheureusement règne sur tous les Etats-Unis. Mais, il faut regarder les conséquences de ce retrait de Paris qui est plutôt positif pour nous parce que Donald Trump a d'abord fait de la publicité sur les questions de changement climatique. Et une grande majorité des américains qui ne connaissaient pas l'importance des changements climatiques ainsi que ses effets aux Etats-Unis, se sont réveillés et sont en train de faire campagne.

D'ailleurs cela fait huit ans que le PAGJA se rend chaque année aux Etats-Unis pour parler aux députés, dans les églises ainsi que les associations des effets du changement climatique.

Quelle est la position de la société civile africaine ?

Nous devons foncer avec nos contributions car nous avons déterminé les NDC librement au niveau des pays. Il y a certains pourcentages qui seront faits sans l'accompagnement ou l'appui financier de l'extérieur et il faut que les gouvernements africains commencent déjà à les appliquer. Même en attendant les pourcentages qui dépendent de l'appui extérieur, il faut que l'on fasse déjà



Mr Augustine B. NJAMNSHI,
vice président de l'Alliance
Panafricaine pour la Justice
Climatique (PACJA)

ce qu'on a décidé avec ou sans l'appui extérieur car les effets du changement climatique sont une réalité et nous avons le droit d'être protégés par nos Etats.

Les budgets alloués pour les ministères chargés de l'environnement et du développement durable ne reflètent pas les activités à faire. Nous devons montrer notre intérêt pour la protection de l'environnement car c'est important pour nous. En plus, nous devons faire quelque chose au regard de l'état de pollution dans notre sous-région Afrique centrale. Nous sommes entrain d'éveiller les consciences

tant au niveau sous régional qu'au niveau continental. Je suis fier car le Gabon prend la tête de l'AMCEN et il faut qu'avant que le Gabon ne passe le relais à quelqu'un d'autre, que l'AMCEN soit révolutionné car le Gabon est connu pour sa démocratie environnementale. En plus, le Gabon en tant que Président de l'AMCEN, doit maintenant veiller à ce que tous les pays de l'Afrique centrale paient normalement leurs contributions pour le bon fonctionnement de l'AMCEN. ■

Par Raoul SIEMENI



Le Président du Resevac, Nicaise Mouiombi et le Vice-président PAGJA, Augustine Njamnsi





Photo de famille des officiels à la conférence de la CEEAC sur l'Ecosécurité



Le présidium



Vue des participants

BRACONNAGE EN AFRIQUE CENTRALE

LES MINISTRES S'ENGAGENT À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES MAUX QUI MINENT L'ENVIRONNEMENT

Au terme de la conférence sur l'éco-sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale, tenue à Ndjamena du 25 au 28 juillet 2017, les ministres chargés de la Protection de la Faune, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Agriculture,

de l'Elevage et de l'Administration du Territoire de la CEEAC ont fait une déclaration en rapport avec les conclusions de ladite conférence.

Parmi les différents points saillants de cette déclaration, l'on peut citer entre autres, le constat du lien étroit existant

aujourd'hui entre, d'une part, l'exploitation illicite et illégale des ressources de la faune et de la flore ainsi que des richesses du sol et du sous-sol et, d'autre part, les conflits armés qui menacent la sécurité et la stabilité des Etats, la survie des espèces de la flore et de la faune et les conditions déjà précaires de vie des populations. Aussi, la multiplication des conflits liés à l'utilisation des terres du fait du chevauchement entre les espaces réservés à la conservation, et l'exploitation des ressources naturelles (exploitation minière, forestière, pétrolière) et les activités agricoles et pastorales (transhumance), sans oublier la recrudescence du conflit homme/faune en général et homme /éléphant en particulier qui menace sérieusement aussi bien la sécurité que la durabilité des moyens de subsistance des communautés rurales. Mais également, de la persistance du grand braconnage transfrontalier et du commerce illégal de la faune malgré les efforts substantiels consentis par les Etats et leurs partenaires

Ils ont reconnu l'importance écologique, économique et socio culturelle des écosystèmes du Bassin du Congo pour les peuples autochtones, les communautés locales d'Afrique Centrale dans leur diversité ainsi qu'à l'Humanité toute entière. Egalement, les efforts accomplis par les Etats membres de la CEEAC pour la conservation de la flore et de la faune ainsi que la gestion durable des forêts dont les bénéfices doivent davantage profiter aux économies

nationales, les efforts des différentes institutions sous-régionales (COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC) pour préserver la faune sauvage et son habitat et lutter contre la criminalité faunique. Face à cette réalité, ils ont pris acte de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers aux Etats et aux institutions sous-régionales.

Ils ont réaffirmé les engagements pris par les Etats au niveau international notamment à travers la ratification des instruments et accords multilatéraux pertinents sur l'environnement, avant de relever l'insuffisance des dispositifs actuels (politiques, cadres législatifs et réglementaires et moyens de mise en œuvre) et l'absence d'un système intégré en matière de sécurité des ressources naturelles, de gestion des conflits homme/faune et des autres conflits liés à l'utilisation des terres.

Par contre, ils se sont engagés : A mettre en œuvre le système de l'économie verte en Afrique centrale, comme à la fois une vision, une approche, un modèle et un outil pour concilier protection de l'environnement et développement des activités socio-économiques dans un espace sécurisé et des conflits homme/faune minimisés ; A renforcer le dialogue aux niveaux politique, stratégique et opérationnel entre les Etats et les autres parties prenantes dans la mise en place des outils politiques, institutionnels, juridiques et participatifs qui garantissent le développement et la

promotion de l'éco-sécurité, et assurent la gestion du conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres, à travers l'élaboration des plans d'affectation des terres et d'investissement qui prennent en considération tous les secteurs clés tels que la foresterie, l'énergie, les infrastructures, les mines, l'agriculture et l'élevage ;

A mettre en œuvre les concepts d'économie de la conservation ou d'éco économie, de l'aménagement durable du territoire (des éco-zones rurales, des éco villages) où il y aura une cohabitation pacifique entre les communautés riveraines et la faune. Enfin, à soutenir le projet de création d'Unités Spéciales d'Eco-Sécurité dans les 11 (onze) Etats membres de la CEEAC et de leur intégration dans les dispositifs de Défense et Sécurité existants. Soutenir aussi l'implication des organisations régionales et sous-régionales (OCFSA, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC), des acteurs non-étatiques, notamment le Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) et la société civile aux processus de promotion de l'éco-sécurité, de développement et de promotion de l'économie verte, compte tenu de l'importance stratégique et du caractère transversal de la communication, l'information et la sensibilisation des masses et des parties prenantes ;

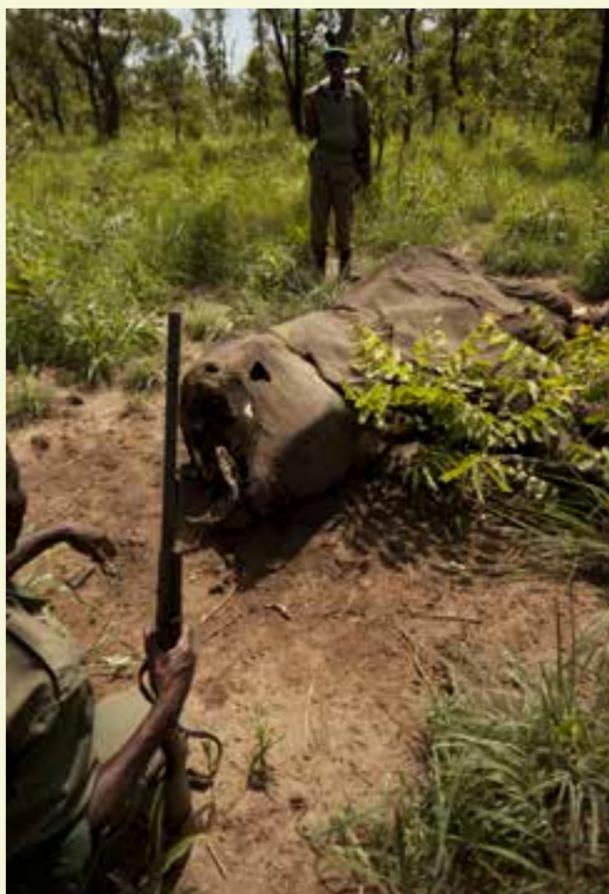
Ils ont invité la Communauté Internationale à soutenir l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) afin de lui permettre de redémarrer rapidement ses activités. Avant d'inviter une fois de plus la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et les autres partenaires techniques et financiers à démarrer, en partenariat avec le Secrétariat Général de la CEEAC, les activités destinées à l'organisation de la Table Ronde des bailleurs de fonds pour le financement des études de faisabilité des programmes sectoriels identifiés par la Conférence Ministérielle de N'Djamena. Cette même invite a été faite à la Communauté Internationale, notamment l'Union Européenne dans le cadre des activités du PIR FED Afrique centrale et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à soutenir les efforts de la CEEAC pour mettre en œuvre ses activités ;

Quant au Secrétariat Général de la CEEAC, les ministres ont demandé d'initier des démarches auprès des partenaires techniques et financiers afin d'organiser en 2018, la première édition de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique centrale, et d'institutionnaliser la Décision des Chefs d'Etats et des Gouvernements (Décision N°34/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015) ;

De réaliser dans les brefs délais des études de faisabilité des Programmes de Développement sur la Sécurité des Ressources Naturelles en Afrique Centrale ; et de s'inspirer de la stratégie commune africaine sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources forestières et fauniques pour l'élaboration d'une stratégie sous régionale sur laquelle s'appuieront les Etats pour élaborer les stratégies nationales.

En conclusion, les ministres s'engagent à veiller à la mise en application de la présente Déclaration dans le cadre de la mise en œuvre des actions à caractère sous-régional.

Wilgate



Interview

**S.E Josefa Leonel CORREIA SACKO ,
Commissaire de l'Economie
Rurale et Agriculture à la
Commission de l'Union
Africaine**

AEP a saisi l'occasion de la tenue de la conférence des ministres d'Afrique centrale sur l'éco-sécurité pour échanger avec S.E Josefa Leonel CORREIA SACKO , Commissaire de l'Economie Rurale et Agriculture à la Commission de l'Union Africaine sur le regard et l'intérêt que porte de l'UA sur les grandes questions inhérentes à la conservation et à l'Agriculture .

AEP: Quelle est la politique de l'Union Africaine dans la conservation de la nature ?

S.E Josefa Leonel CORREIA : Merci de m'avoir invitée pour parler de cette importante thématique pour l'Afrique surtout l'Afrique centrale car nous avons le bassin du Congo qui est le deuxième bassin au monde. Donc il est important qu'on conserve ce bassin et son écosystème. Au niveau de l'UA, nous avons notre agenda 2063 dont l'aspiration première est la préservation de la nature pour un développement durable. Pour cela, nous avons déjà mis en place une stratégie continentale pour la conservation de la nature. Nous avons eu la réunion de Brazzaville en 2015 où les Chefs d'Etats ont décidé que nous devons passer à la phase de mise en œuvre de la décision de la conservation de la nature.

L'UA émet-elle des résolutions qui doivent être appliquées à l'intérieur des frontières de chaque Etat ?

Au niveau de mon département, 70% des résolutions, des décisions et déclarations des Chefs d'Etats sont mises en place. Nous avons par exemple notre programme phare qui est le programme CADEP qui émane de CADEP et de la déclaration de Malabo. Ce programme est prêt pour sa mise en œuvre. Certes, il est vrai que parfois la question de la mise en œuvre est causée par le problème de mobilisation des ressources, mais je pense qu'on est en train de sensibiliser nos Chefs d'Etats au niveau du continent pour s'approprier de notre décision. Parce que, les instruments sont mis en place mais le problème réside au niveau du manque de financement.

Peut-on dire que le problème réside au niveau de la mobilisation des finances et des ressources humaines ?



**S.E Josefa Leonel
CORREIA SACKO ,
Commissaire de l'Economie
Rurale et Agriculture à la
Commission de l'Union
Africaine**

Je dirai que lorsqu'on parle de la mobilisation des ressources humaines, nous pouvons dire que l'Afrique a un potentiel humain et des compétences. Mais, il suffit seulement de bien sélectionner les cadres à mettre en place pour les instruments que nous avons. Cependant, le véritable problème c'est le financement, il faut que l'Afrique s'approprie ses propres programmes et c'est à partir de là que nous aurons cet agenda de l'Afrique que nous voulons parce que c'est nous-mêmes qui avons élaboré notre agenda.

Pour parvenir à cet « Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons », que peut être le rôle des populations locales ?

Lorsqu'on regarde les sept piliers de l'Agenda 2063, il y a l'inclusion car nous voulons un développement inclusif. Donc, nous travaillons aussi avec la société civile et le secteur privé et nous sommes en train de mettre en place des politiques pour pouvoir impliquer directement le secteur privé et la société civile dans les efforts de cet agenda que nous voulons d'ici 50 ans.

Ne pensez-vous pas qu'il y a urgence dans la mesure où les ressources diminuent et la population augmente et l'on sait que la majeure partie des populations africaines vivent en milieu rural et dépendent fortement des ressources naturelles ?

C'est vrai que les enjeux sont de tailles car nous avons une croissance démographique exceptionnelle par rapport à d'autres parties de la planète. Mais nous travaillons dessus car quand on essaie d'améliorer une composante de notre agenda, on se heurte avec une autre. Aujourd'hui, nous avons le problème de la famine dans la corne de l'Afrique qui est un défi dû à la sécheresse. Au même moment, nous avons l'invasion des chenilles légionnaires qui constitue un autre problème. Mais ensemble, nous voulons travailler pour l'harmonisation de nos politiques au

niveau continental, régional et national afin de dépasser ces défis. Et je pense qu'avec la décision du continent africain de travailler ensemble et de parler d'une seule voix, nous allons atteindre nos objectifs.

J'entends par harmonisation, des défis auxquels un seul Etat ne peut pas faire face, il faut mettre les moyens en commun et réfléchir ensemble. Qu'en pensez-vous ?

Voilà le sens de l'UA et des communautés économiques régionales et les Etats membres. Nous devons travailler ensemble pour harmoniser les politiques. Les idées sont de tailles, mais nous avons un «hotmap» qui peut nous guider à travailler ensemble et chercher des solutions et partager les expériences. Par exemple, pendant que l'Afrique centrale subit les problèmes de braconnage, l'Afrique de l'est est plus avancée comme le Kenya,



Séance de travail UA-CEEAC

l'Afrique du Sud et ces plateformes sont importantes pour l'échange d'expériences et apprendre de bonnes leçons et exemples qui sont dans notre continent.

Est-ce cela qui explique la rencontre de N'Djaména ?

L'UA est là pour chapoter toutes ces initiatives car ce sont des décisions de nos Chefs d'Etats ; et la réunion ministérielle à laquelle nous prenons part à N'Djaména, c'est pour la mise en place de la décision des Chefs d'Etats au niveau de la CEEAC. Nous avons eu les décisions à Brazzaville en 2015 et aujourd'hui la CEEAC avance avec la mise en œuvre de ces décisions. C'est pour dire que nous suivons normalement la mise en œuvre de toutes ces décisions.

Si nous comprenons bien, il y a d'abord eu une hiérarchie du haut niveau à Brazzaville constituée des Chefs d'Etats, ensuite les ministres ici à N'Djaména pour harmoniser et au final il y aura un document final au niveau départemental de chaque Etat où il y aura la mise en œuvre ?

C'est d'une façon coordonnée que l'on prend en charge les décisions de nos Chefs d'Etats. On commence au niveau continental, ensuite au niveau sous régional(CEEAC), enfin national. Tel est, normalement, le schéma que nous suivons pour la mise en œuvre des décisions de nos Chefs d'Etats.

La vision de l'UA est de consolider le climat et l'agriculture avec les impacts sur les questions d'adaptation. Comment appréhende-t-on ces questions au niveau de l'UA ?

L'UA a participé activement dans la mise en place de l'accord de Paris qui prévoit l'adaptation et l'atténuation. Donc, nous travaillons avec l'organisation des Nations Unies pour l'environnement pour la mise en œuvre de toutes ces décisions ; car nous voulons faire une agriculture durable qui respecte l'environnement pour assurer un meilleur futur pour les générations à venir.

Parlant des générations futures, comment peut-on ramener les agriculteurs à la terre au constat de tous ces phénomènes d'insécurité et qui génèrent l'exode rural et autres ?

Je regarderai la question dans un autre sens, car si nous attaquons bien le problème à la base, nous n'aurons pas toutes ces conséquences, d'où il faut voir le problème dès l'origine. L'agriculture est l'un des secteurs pourvoyeurs d'emplois et si nos Etats essaient de bien organiser ce secteur, nous n'aurons pas de problème d'exode rural voir

d'immigration. Aujourd'hui, nous devons faire beaucoup de la sensibilisation au niveau de la jeunesse car elle est forte et cette année à l'UA le thème est « Investir à la jeunesse pour les dividendes démographiques ». C'est cette jeunesse que nous avons le droit en tant que décideurs de créer et donner les opportunités d'emplois mais avec une agriculture moderne. Vous savez que la jeunesse d'aujourd'hui est exposée à la nouvelle technologie innovante.

Au niveau de l'UA, Avec le programme de CADEP, nous allons essayer de voir ce qui intéresse la jeunesse. Nous avons un pilier qui est «l'agribusiness» et nous voulons vraiment moderniser l'agriculture comme le souhaitent les Chefs d'Etats afin qu'elle soit rentable à notre génération. Avec nos Etats, nous faisons des efforts pour promouvoir des politiques «agribusiness» profitables à la nouvelle génération. Et je pense que si l'on se penche dans le secteur agricole avec des politiques et moyens adéquats nous aurons moins de victimes en méditerranée et moins de pauvreté.

Pour conclure, l'Afrique pourrait-elle se nourrir de ses propres produits issus de son sol venant dans les années à venir, contrairement à ce que nous constatons aujourd'hui avec des produits importés en Afrique ?

Je pense qu'il y a 50% des pays africains qui n'importent plus de nourritures de nos jours. Par exemple l'Ethiopie où se trouve le siège de l'UA, il n'y a pas d'importations car l'agriculture marche et il y a une population de près de 100 millions d'habitants. Nous voulons résoudre les problèmes de conflits mais la base est énorme car nous avons des conflits politiques, sociaux, ethniques, etc. Bref, nous voulons la paix car avec elle nous permet d'avoir les moyens de notre développement. Je reviens sur les problèmes de famine au niveau de la corne de l'Afrique où le Soudan du Sud, la Somalie et l'Ethiopie sont atteints par Nino et la sécheresse, mais l'Ethiopie est le seul pays qui arrive à porter secours dans ses zones affectées par la sécheresse grâce à la paix. Donc, nous plaidons pour la paix et nous avons même créé un «Taxforce» avec la FAO pour le secteur responsable de la sécurité alimentaire. Et nous voulons créer avec la FAO, le Programme de l'alimentation mondiale et l'IFAD, une initiative pour régler les problèmes de la sécurité alimentaire, l'environnement, la sécheresse et les conflits. ■

Par Seouba Traoré (RFI) et Raoul SIEMENI



« La Commissaire de l'UA et le DG de AEP



La commissaire de l'UA et quelques officiels



Photo de famille des experts à la conférence de la CEEAC sur l'écosécurité



CEEAC : UN APPEL DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE.

La Conférence qui a réuni, du 25 au 28 juillet dernier, à Ndjamena, les ministres de la CEEAC sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale a tenu ses promesses, en termes de décisions, d'engagements, d'invités et de recommandations.

Cette rencontre s'est tenue sous la bénédiction du Gouvernement du Tchad, en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à travers le Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale-Sauvegarde des Eléphants d'Afrique

Centrale (PCBAC-SEAC) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Deux temps forts ont ponctué ces assises, à savoir la session de haut niveau, du 25 au 26 juillet 2017 par le segment technique, suivie de celle des ministres.

Peu avant les travaux à huis clos des ministres, le Rapport du segment technique a été présenté par le Rapporteur général des Travaux. Réunis à huit clos, les ministres ont examiné les points suivants de l'ordre du jour notamment, l'Examen des outils stratégiques, techniques et opérationnels de la mise en œuvre de la Déclaration ; l'Examen du projet de texte portant création du Consortium sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale ; l'Examen de la stratégie de l'huile de palme durable en Afrique centrale ; l'Examen des recommandations de la Conférence et de la feuille de route post Conférence de

N'Djamena ; l'Adoption de la Déclaration des Ministres de la CEEAC sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique Centrale et les Divers.

Après un débat nourri, les ministres, au terme des délibérations des points sus-évoqués, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les Ministres et les documents suivants examinés ont été validés parmi lesquels, Le système de l'éco sécurité des ressources naturelles en Afrique centrale, le système de gestion des conflits homme/faune, le système de gestion des conflits liés à l'utilisation des terres, le système de gestion de l'éco agriculture et le système sur l'économie des parcs zoologiques ; Le programme sur l'éco sécurité en Afrique centrale, le programme d'appui à la gestion du conflit homme/faune en Afrique centrale, le programme d'appui à la gestion des autres conflits liés à l'utilisation des terres, le programme de développement de l'éco agriculture, le programme de développement de l'économie des parcs zoologiques.

Aussi, le concept des Unités Spéciales d'éco sécurité à intégrer dans le dispositif de Défense sécurité existant, le concept de centre d'excellence de recherche, d'innovation et de formation assurant également les fonctions

d'observatoire à intégrer dans les établissements universitaires existants et celui de salon spécialisé.

Cependant, les ministres ont recommandé que les observations faites par la RDC soient prises en compte et que le document soit harmonisé avec la Déclaration de Marrakech. Enfin, ils ont recommandé que le Tchad soit inclus dans cette stratégie, avant d'adopter la feuille de route. Par ailleurs, Ils ont demandé au Secrétariat Général de la CEEAC de mobiliser les ressources nécessaires auprès des pays membres et des partenaires pour la mise en œuvre de la feuille de route. Les ministres ont également réitéré la nécessité pour la CEEAC de collaborer étroitement avec la BDEAC pour garantir le succès de la mise en œuvre de la feuille de route.

Les Ministres ont renvoyé l'examen du texte portant création du Consortium sur l'éco sécurité, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres, à une rencontre ultérieure.

A noter que parmi les pays qui ont pris part à ces travaux figurent le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA, la RDC, le Sao Tomé et Principe et le Tchad. ■



Interview

Mme MVOULA Marie Thérèse Chantale, Secrétaire Générale adjointe de la CEEAC en charge du département de l'intégration physique économique et monétaire.

Du 25 au 28 juillet dernier à N'Djamena, s'est tenue la conférence des ministres africains. En marge de cette rencontre, il s'est tenue la conférence sur l'éco sécurité, organisée par la CEEAC. AEP s'est rapproché de Mme MVOULA Marie Thérèse Chantale, Secrétaire Générale adjointe de la CEEAC en charge du département de l'intégration physique économique et monétaire qui nous parle des enjeux de cette rencontre.

AEP : La CEEAC est très engagée dans le domaine de la conservation de la nature, des ressources naturelles et de l'économie verte. Est-ce les chefs d'Etats qui vous ont demandé de vous en charger ?

Mme MVOULA Marie Thérèse : La CEEAC est effectivement engagée dans le secteur de la conservation et de la gestion durable des ressources humaines parce que les chefs d'Etats de la sous-région nous ont confié cette mission. Nous agissons sur la base des missions qui nous ont été confiées par les chefs d'Etats qui sont conscients du fait que les forêts du bassin du Congo constituent le second poumon vert après l'Amazonie et qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre de ces écosystèmes pour permettre au monde entier de vivre. Mais, il faut également exploiter ces ressources pour assurer notre développement en ce moment où nous nous orientons vers la diversification, la transformation structurelle des économies, l'économie verte et la finance verte pour permettre de satisfaire non seulement les besoins de croissances mais également pour l'amélioration des conditions de vies des populations.

Ne pensez-vous pas que la situation des forêts du bassin du Congo devient alarmante au regard des millions de personnes qui en dépendent ?

Oui, il faut justement protéger cette forêt et pour cela des

dispositions ont été prises par les chefs d'Etats avec la commission des forêts d'Afrique centrale qui a un plan de convergence pour la conservation et la gestion durable pour les forêts. Il faut assurer l'équilibre et permettre concomitamment aux populations riveraines de vivre et aux Etats d'en tirer les bénéfices. Il faut aussi respecter les engagements internationaux pris non seulement au niveau des nations unies, mais également au niveau de l'Union Africaine qui a adopté des décisions dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources de la faune et de la flore. Et nos chefs d'Etats par leur clairvoyance savent qu'il faut respecter tous ces aspects et la réunion sur l'Eco sécurité que nous organisons avec l'appui de la BAD permet justement de tenir compte de tous ces axes économique, politique, diplomatique et sécuritaire.

L'Eco sécuritaire signifie-t-il mettre les moyens pour combattre par exemple le braconnage, la coupure illégale du bois, etc ?

Nous sommes engagés dans ce secteur avec l'appui d'un partenaire technique et financier qui est la BAD, avec l'Union Européenne au cours des années précédentes c'était le programme Ecofac 5. La CEEAC vient de signer des conventions dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen pour le Développement FED qui va commencer pour mettre en œuvre les décisions et toutes les activités nécessaires à la lutte contre la criminalité faunique. En 2012, les braconniers ont ravagé des centaines d'éléphants dans le parc national du Cameroun de Bouba Ndjida. Une réunion s'est tenue en 2013, avec des ministres en charge des forêts, de la défense afin de prendre des mesures pour réduire cette menace des braconniers qui mettent même en péril la sécurité de nos Etats. Il y a toute une série d'activités qui vont être organisées autour non seulement de l'éco sécurité, l'éco agriculture mais aussi de l'économie des parcs zoologiques car il faut créer des emplois avec l'économie verte et multiplier les sources de revenus pour nos Etats, qui ne peuvent plus se permettre de ne compter que sur le pétrole qui subit une baisse drastique des cours sur le marché international.

Même si le cours du pétrole était au plus haut, vous savez que c'est une ressource qui n'est pas éternelle. Qu'en pensez-vous ?

C'est vrai que la ressource n'est pas éternelle, il faut donc suivre les décisions prises par les chefs d'Etats africains, assurer la diversification économique, tenir compte de ces ressources naturelles que nous avons en Afrique centrale pour assurer le développement. Il ne faut pas seulement compter sur ce pétrole qui tarit un jour où l'autre, il faut qu'on puisse compter sur d'autres ressources et l'Afrique Centrale a cette chance naturelle d'avoir un sol et un sous-sol riches.

Avez-vous l'impression au niveau de la CEEAC d'être écouté par les Etats car cela fait plusieurs années que je suis la CEEAC et ce sont toujours les mêmes discours ?

Il est certes vrai que sur le terrain nous avons quelques difficultés du fait des moyens financiers limités, mais cela ne veut pas dire que rien n'est fait. Il y a la volonté politique de nos Etats membres qui existe. Tout à l'heure, nous avons cité des actions qui ont été menées et les résultats positifs engendrés par le programme de la conservation des forêts du bassin du Congo, notamment la BAD qui nous appuie, les écogardes qui sont mis en place et dans les perspectives, il s'agira de créer des unités qui seront insérées dans les dispositifs de défense et de sécurité des Etats membres afin de permettre que



De G à D : SE COMIFAC, SGA CEEAC et le Coordonnateur du PCBAC/SEAC



Signature de l'accord entre la CEEAC et AWF

cela devienne une réalité de voir que nous protégeons notre diversité biologique, les éléphants entre autres et même toute la faune et la flore ; que nous protégeons concomitamment l'habitat de cette faune en même temps que nous construisons des routes, qu'on obtient des permis miniers, des permis pour l'exploitation minière, l'exploitation forestière des grandes plantations. Donc, c'est tout un processus qui est enclenché et les résultats commencent à se faire sentir. On mène la lutte contre ces braconniers qui se réduit même si la guerre n'est pas encore totalement gagnée mais petit à petit on obtient des résultats assez satisfaisants. ■

IFDD : LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA REVUE LIAISON ÉNERGIE-FRANCOPHONIE (LEF) PLANIFIE SA LIGNE ÉDITORIALE 2017-2019



Photo de famille des membres du Comité scientifique de la revue LEF



L'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) a convoqué du 19 au 20 juin 2017 au Québec, la 5^{ème} réunion du comité scientifique de la revue Liaison Énergie-Francophonie dans le but d'identifier les thèmes prioritaires pour les prochaines éditions 2017-2019. Placée sur la supervision de Monsieur Jean-Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'IFDD, cette activité qui a réuni plusieurs membres du comité scientifique LEF, s'est inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, au sein de la mission "Développement durable, économie et solidarité", l'une des quatre grandes missions que s'est donnée la Francophonie. Plus spécifiquement, l'IFDD œuvre pour l'atteinte de l'objectif stratégique "Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable". Ainsi, tous les outils d'information de l'IFDD ainsi que la programmation thématique de LEF pour 2018 et 2019 doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif, en s'appuyant notamment sur la planification de l'IFDD (participation aux événements internationaux, organisation d'ateliers de renforcement de capacités, d'échange, de formation, mise en œuvre de projets concrets...) dans le cadre de ses différents projets (Stratégies nationales et cadres institutionnels du développement durable; Maîtrise des outils de gestion de l'environnement et promotion de l'économie verte; Politique de l'énergie - planification énergétique; Utilisation durable de l'énergie; Participation aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable).

Il est à noter que certaines thématiques élaborées lors du précédent comité scientifique en 2014 n'ont pas été traitées, à cause des changements importants survenus au sein de l'OIF depuis janvier 2015, avec l'arrivée de nouveaux collègues spécialistes de programmes à l'IFDD et le contexte international marqué par des événements majeurs depuis 2014. Néanmoins, ces thèmes ont été resoumis au sein du nouveau comité scientifique.

Rappelons que les membres du comité scientifique LEF se réunissent tous les deux ans et en 2018, l'IFDD et la revue LEF célébreront leur 30^{ème} anniversaire d'existence.



Séance de travail des membres du comité scientifique de la revue LEF

PROPOSITIONS DE THÈMES DE LEF POUR 2017-2019

1. Énergie durable pour l'Afrique : défis de mise en œuvre. – 4^{ème} trimestre 2017.
2. Gestion des risques et catastrophes / accidents majeurs. – 1^{er} trimestre 2018.
3. Témoignages sur l'apport de LEF/IFDD depuis 30 ans (bilan et perspective ; résultats d'une enquête sur LEF) – 30^{ème} anniversaire de l'IFDD (RCL : IFDD) – 2^{ème} trimestre 2018
4. Environnement, migrations et sécurité – 3^{ème} trimestre 2018.
5. Océans / économie bleue / résilience des zones côtières.– 4^{ème} trimestre 2018.
6. Enjeux géostratégiques de l'énergie (sécurité de l'approvisionnement, accès à l'énergie, trilemme énergétique, carbone). – 1^{er} trimestre 2019.
7. Économie circulaire / éco-innovations (planification territoriale, portraits d'entreprises...) – 2^{ème} trimestre 2019.
8. Développement local durable (Les initiatives locales au service des territoires, plans locaux de développement durable...). – 3^{ème} trimestre 2019.
9. Les jeunes entreprises (*start-up*) de l'énergie (nouveaux métiers, nouvelles compétences, entrepreneuriat) . 4^{ème} trimestre 2019.

LA REVUE LIAISON ÉNERGIE-FRANCOPHONIE (LEF)

- La revue vise à fournir de l'information aux différentes catégories d'acteurs des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- Revue de connaissances générales, de contenu théorique (scientifique) de nature vulgarisée et spécialisée;
- Outil de liaison et de valorisation des bonnes pratiques et de l'expertise francophone en matière de développement durable;
- Document de support aux formations organisées par l'IFDD et ses partenaires;
- Quatre numéros par année, d'environ 80 pages et un numéro spécial, lorsque les budgets le permettent, sont publiés chaque année ■

Pour plus d'information contacter :
M.Louis-Noël JAIL, Chargé de communication,
 responsable du Service Information et Documentation
 (louis-noel.jail@francophonie.org)
INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
 Organisation internationale de la Francophonie
 56, rue Saint-Pierre, 3^e étage, Québec (Québec),
 G1K 4A1, CANADA
 Téléphone : +1 418 692-5727
 Télécopieur : +1 418 692-5644
 Courriel : ifdd@francophonie.org
 www.ifdd.francophonie.org - www.mediaterre.org

ENVIRONNEMENT / BASSIN DU CONGO

LA RECHERCHE DES INDICATEURS DE GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS S'AVÈRE INDISPENSABLE !

La gestion de la forêt dans la sous région est, depuis des années, une priorité des pays du Bassin du Congo, avec l'aide d'autres partenaires internationaux et ONGs. C'est ainsi, la recherche des indicateurs de gestion des paysages forestiers devient le leitmotiv principal de ces pays. Dans cette optique, un atelier s'est tenu fin août 2017 à Brazzaville, réunissant les experts de l'Université Polytechnique de Zurich (ETH), du CIRAD et les membres du Groupe de Travail



Les membres du Groupe de Travail, facilités par une équipe d'universitaire de l'Université Polytechnique de Zurich (ETH) et du CIRAD, ont pu éprouver « sur le terrain », à l'aide d'une modélisation spatiale et temporelle d'un paysage type du Bassin du Congo, les conséquences de chaque décision d'aménagement forestier sur la viabilité économique des entreprises, les impacts environnementaux et sociaux.

Au terme de cet atelier de plusieurs jours, une journée « porte-ouverte » a été organisée, le 24 août 2017, et a permis au groupe d'échanger avec d'autres parties prenantes. Ensuite, en fin de journée, le groupe s'est réunie à huis-clos pour une séance de prise de décision sur le développement des indicateurs. Au cœur de cet huis clos, des propositions consensuelles ont été formulées pour la plus grande partie des situations possibles. Et un seul cas de figure reste encore en discussion et sera tranché début septembre. D'où l'importance de la tâche du Groupe Régional de Travail FSC sur les Hautes Valeurs de Conservation du Bassin du Congo. Par ailleurs, les solutions qu'ils auront dévelop-

pées en consensus seront publiées d'ici mi-septembre 2017 par le Bureau FSC Bassin du Congo.

A noter que les Paysages Forestiers Intacts (plus communément appelés Intact Forest Landscapes ou IFLs) sont définis comme des territoires situés en zone forestière, sur lesquels l'influence des activités économiques humaines est minimale. Ces portions non fragmentées de forêts naturelles ont une taille minimale de 50.000 ha. Ces dernières années, avec le vote de la Motion 65 lors de la 07ème Assemblée Générale du Forest Stewardship Council (FSC), l'accent mis par les ONG internationales de conservation pour accroître leur conservation, les positions de différents gouvernements quant à leur toute relative légitimité et les nombreuses publications scientifiques parues ces deux dernières années, le débat est devenu incontournable.

Donc, afin de trouver une solution acceptable pour tous les intérêts et forces en présence (ONGs, gouverne-

ments, sociétés forestières, experts, société civile, populations locales et autochtones), le Bureau FSC Bassin du Congo a orienté le travail de son Groupe Régional de Travail sur les Hautes Valeurs de Conservation (HCV-RWG) – établi en juin 2016 – vers le développement d'indicateurs relatifs à la caractérisation et aux modalités de gestion des Paysages Forestiers Intacts au sein des concessions forestières du Bassin du Congo.

En substance, la volonté d'améliorer la conservation des Paysages Forestiers Intacts peut avoir un impact important sur la viabilité des entreprises certifiées FSC, seul schéma de certification forestière au Monde à reconnaître de telles valeurs environnementales et paysagères. Et, dans l'hypothèse de choix d'indicateurs de gestion inadaptés, avoir des effets indésirables sur la gestion responsable des forêts naturelles encore peu influencées par les activités industrielles en Russie, au Canada, dans le Bassin Amazonien et dans le Bassin du Congo. ■

COP 23/ COMIFAC

LES EXPERTS ONT AFFUTÉ LEURS ARMES POUR UNE STRATÉGIE COMMUNE

Les experts des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) se sont réunis, du 28 au 30 août dernier, à Brazzaville, en atelier sous régional de renforcement des capacités en perspectives de préparer les échéances futures sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Ccnucc) et de la 23ème Conférence des Parties.

L'objectif principal dudit atelier a été de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de l'agenda de la CdP 23, en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à cette échéance de la CCNUCC. Comme pour les conférences antérieures, les pays de la COMIFAC doivent se préparer activement à prendre part de manière satisfaisante aux prochaines échéances sous la CCNUCC. Ainsi, durant trois jours, les experts se sont penchés sur les différents points retenus au cours de cette rencontre, à savoir :

- La préparation des éléments de position commune à défendre lors de la 23ème session de la conférence des Parties à la CCNUCC ;
- L'élaboration des soumissions sur des sujets spécifiques à transmettre au Secrétariat de la Convention;
- L'élaboration d'une stratégie de participation de la sous-région à la CdP 23 ; et
- Les échanges d'expérience entre les pays sur la mise en œuvre des CPDN/CDN.

Cet atelier a été aussi une manière pour le Secrétariat exécutif de la COMIFAC d'améliorer l'action du Groupe de Travail Climat (GTC), car ce dernier doit s'ouvrir aux expériences réussies dans tous les domaines ou secteur de la vie sociale, économique dans la sous région pour servir la cause du climat, a déclaré M. Gervais Ludovic Itsoua Madzous, Secrétaire Exécutif adjoint de la COMIFAC.

La capitale congolaise, Brazzaville, a permis aux experts venus des pays de la sous région Afrique centrale, de converger leurs points de vue afin d'en tirer des conclusions



devant permettre à affuter leurs armes lors de la COP23 de Bonn, ainsi qu'à la 23ème Conférence des parties.

Après 72 heures des travaux, il s'en est sorti des conclusions et recommandations qui ont été présentées en séance plénière, et suivies de débats fructueux qui ont permis de les amender avant leur adoption. Par ailleurs, les soumissions de vues communes ont été adoptées par les participants. Quant à la stratégie pour une participation satisfaisante des pays de l'espace COMIFAC à la CdP 23, les participants ont formulé les principales recommandations. En outre, une feuille de route a été adoptée à l'issue de l'atelier.

Il sied de noter qu'une cinquantaine de participants environ ont pris part à cet atelier, constitués des Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des partenaires d'appui (JICA, GIZ, PRERED), des Représentants des institutions sous régionales (CEEAC,) de la CEFDHAC, des organisations de la société civile et des Points focaux nationaux de la CCNUCC de 09 pays de l'espace COMIFAC (Burundi, Cameroun, RCA, Congo, RDC, Gabon, Guinée Équatoriale, Rwanda et Tchad.) ■

Wilfrid LAWILLA





L'ANNUAIRE PROFESSIONNEL N°1 DES GRANDES VILLES D'AFRIQUE



FIABLE

RAPIDE

ET SÛRE

TELECHARGEMENT GRATUIT



contact@leguidafrique.com / www.guidafrique.com